

REPUBLIQUE DU NIGER
COMITE INTERMINISTERIEL DE PILOTAGE
DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL
SECRETARIAT EXECUTIF

BP 13 446 Niamey

Tél (227) 20 73 30 77 - 20 73 34 22

Email : se_sdr@yahoo.fr

Revue des Dépenses Publiques
2007 – 2008 du Secteur Rural

Décembre 2009

TABLE DE MATIERE

<i>Sigles et Abréviations</i>	<i>i</i>
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : OBJECTIFS, APPROCHES ET METHODES	2
1.1. RAPPEL REVUE 2001-2006.....	2
1.2. CONTEXTE.....	2
1.3. RAPPEL DU MANDAT	4
1.4. QUESTIONS D'APPROCHE ET DE METHODE.....	4
1.5. QUELQUES EVENEMENTS RECENTS.....	8
1.6. LES POINTS SAILLANTS DU CHAPITRE.....	9
CHAPITRE 2 : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE LA DEPENSE	10
2.1. LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL	10
2.2. LE SYSTEME DE GESTION DE LA DEPENSE	13
2.3. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ACCELERE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (SDRP)	14
2.4. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL (SDR).....	15
2.5. LE CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT)	15
2.6. LE BUDGET ANNUEL	16
2.7. L'EXECUTION DE LA DEPENSE	17
2.9. L'EVALUATION DE LA DEPENSE.....	20
2.10. LES INFORMATIONS DE GESTION.....	20
2.11. LES SALAIRES ET TRAITEMENTS	20
2.12. LES BIENS ET SERVICES	20
2.13. LES TRANSFERTS ET SUBVENTIONS.....	21
2.14. LES INVESTISSEMENTS	21
2.15. LES POINTS SAILLANTS DU CHAPITRE	21
CHAPITRE 3 : EVALUATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE DU SECTEUR RURAL	22
3.1. DEPENSES PUBLIQUES TOTALES DU SECTEUR RURAL.....	22
3.2. DEPENSES PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL PAR MINISTERE	25
3.3. LIMITES DE L'ANALYSE DES DEPENSES PUBLIQUES PAR MINISTERE	28
3.4. LES POINTS SAILLANTS DU CHAPITRE	28
CHAPITRE 4 : PRODUITS ET CONSTATS DE LA REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES 2007-2008	29
4.1. LES CONSTATS SUR LA METHODOLOGIE UTILISEE.....	29
4.2. LES CONSTATS DE LA REVUE AU PLAN INSTITUTIONNEL.....	29
4.3. LES CONSTATS DE LA REVUE AU NIVEAU DE L'INFORMATION.....	30
4.4. LES CONSTATS DE LA REVUE AU NIVEAU DE LA PLANIFICATION	30
4.5. LES CONSTATS AU NIVEAU DU SUIVI-EVALUATION.....	30
4.6. LES CONSTATS DE LA REVUE AU NIVEAU DU VOLUME ANNUEL DES DEPENSES.....	30
4.7. LES CONSTATS DE LA REVUE AU NIVEAU DES DEPENSES DES MINISTERES TECHNIQUES.....	31
4.8. LES CONSTATS DE LA REVUE AU NIVEAU DU SYSTEME DE GESTION DE LA DEPENSE	32
4.9. LES CONSTATS AU NIVEAU DE L'ELEVAGE	32
4.10. LA CONSOLIDATION DES PRODUITS DE LA REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES	33
CONCLUSION GENERALE	35
RECOMMANDATIONS	36

Sigles et Abréviations

ANR :	Aide Non Remboursable
BIE :	Budget d'Investissement de l'Etat
CCA :	Cellule Crise Alimentaire
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENSAD :	Commission Sahélo-Saharienne pour le Développement
CIP :	Comité Interministériel de Pilotage
CNEDD :	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CT-DR :	Comité Technique de Développement Rural
DAO :	Dossiers d'Appel d'Offre
DEP :	Direction des Etudes et de la Programmation
DGF :	Direction Générale du Financement
DRFM :	Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH :	Direction des Ressources Humaines
DS :	Direction des Statistiques
HCAVN :	Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger
IFPRI :	
INS :	Institut National de la Statistique
MAT/DC :	Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
MCI/N :	Ministère du Commerce, de l'industrie et de la Normalisation
MDA :	Ministère du Développement Agricole
ME/IA :	Ministère de l'Elevage et des Industries Animales
ME/LCD :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MH :	Ministère de l'Hydraulique
nd :	non déterminé
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernemental
PEMFAR :	Programme de Réforme de Finances Publiques
PIB :	Produit Intérieur Brut
PIE :	Programme d'Investissement de l'Etat
PPTE :	Pays Pauvre Très Endetté
PSPR :	Programme Spécial du Président de la République
PTF :	Partenaire Technique et Financier
RECA :	
SAP :	Système d'Alerte Précoce
SDR :	Stratégie de Développement Rural
SDRP :	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la pauvreté
SE/SDR :	Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural
SGA :	Secrétaire Général Adjoint
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SVA :	Service de Vérification et d'Apurement
TDR :	Termes de Références
TOFE :	Tableau des Opérations Financiers de l'Etat
UBT :	Unité Bétail Tropical
UEMOA :	Union Economique Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

Le Niger a adopté en 2003, une Stratégie de Développement Rural (SDR), cadre unique d'intervention dans le secteur. Celle-ci constitue une déclinaison de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP).

Le cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le gouvernement en octobre 2006 sous la forme d'un plan d'action 2006-2015, détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes et d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal et glissant.

Les réformes économiques et financières engagées par le Niger prévoient pour le secteur rural, l'élaboration d'un CDMT, la réalisation annuelle d'une revue des dépenses publiques.

En 2007, une revue des dépenses publiques couvrant la période 2001-2006 a été réalisée par le SE/SDR avec un focus sur l'irrigation et l'environnement. Cette revue a été l'œuvre d'un consultant international avec l'appui et la participation de cadres nationaux. La revue 2007 a mis au point des outils pour conduire annuellement les futures revues des dépenses publiques mais aussi, elle a recommandé le renforcement des capacités de cadres nationaux en vue de constituer une équipe (un noyau dur) pour conduire annuellement l'exercice.

La présente revue qui couvre la période 2007-2008 s'inspire profondément des outils de la revue 2001-2006 tout en prenant en compte les recommandations. Elle est l'œuvre de cadres nationaux des cellules DEP/DRFM/DEP et des personnes ressources. Elle vise les objectifs suivants :

- Estimer le volume de la dépense dans le secteur rural ;
- Analyser la qualité de la dépense ;
- Evaluer l'impact de la dépense.

Par ailleurs, elle se propose d'analyser de façon spécifique et plus détaillée, le sous secteur de l'élevage à travers le Programme 12 de la SDR : *Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux*.

CHAPITRE 1 : OBJECTIFS, APPROCHES ET METHODES

La revue 2007-2008, objet du présent rapport, s'est déroulée de mai à octobre 2009. Elle s'inspire profondément des outils, méthode et approche de la revue 2001-2006. Le présent chapitre rappelle (i) la revue précédente, (ii) le contexte de la revue 2007-2008 et l'approche utilisée.

1.1. Rappel Revue 2001-2006

Le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural a conduit en 2007, une revue des dépenses publiques du secteur rural couvrant la période 2001-2006. Cette revue a été réalisée par un consultant international avec l'appui de consultants nationaux et la Cellule DEP/DAAF (DEP/DRFM/DRH) des Ministères en charge du secteur rural et bien d'autres personnes ressources.

Elle constitue le premier véritable exercice dans le secteur rural. Cette revue s'est focalisée sur l'estimation du volume de la dépense publique dans le secteur rural, l'analyse de la qualité de la dépense et l'évaluation de l'impact de la dépense dans le secteur rural.

A cette occasion, des quantités importantes d'informations ont été collectées auprès des Ministères Techniques, des Partenaires Techniques et Financiers et bien d'autres institutions.

Des questionnements qui ont précédé la collecte des informations ont servi de cadre pour l'établissement d'un guide de collecte de données. Cet outil a servi de support à la collecte des données qui ont permis l'élaboration du premier rapport véritable de revue des dépenses publiques en 2007.

Elle a le mérite de constituer la première référence d'un processus désormais continu d'élaboration périodique de revue des dépenses publiques dans le secteur rural.

Elle se veut ouverte et ne prétend pas avoir trouvé les réponses appropriées à l'ensemble des questionnements en même temps qu'elle pose le problème crucial de la fiabilité des informations collectées.

Ses outils et son modèle de présentation devraient être internalisés et suivis par les cadres nationaux en vue de répliquer annuellement l'exercice. Dans cette optique, un des objectifs de la revue est de renforcer les capacités techniques de cadres nationaux de la cellule DEP/DRFM/DRH de façon à poursuivre l'exercice tout en l'améliorant continuellement.

La revue 2001-2006 précise que le champ de la revue des dépenses publiques est tellement vaste qu'il n'est pas difficile d'approfondir ce dernier. Par conséquent, des thèmes spécifiques pourraient faire l'objet de choix en vue de leur approfondissement : c'est ainsi qu'au cours de la revue 2001-2006, deux (2) thèmes ont fait l'objet d'approfondissement : les programmes d'irrigation de la SDR et ceux de l'environnement.

1.2. Contexte

Le Gouvernement de la République du Niger a adopté par décret N°2003-310/PRN/MRA du 14 Novembre 2003, la Stratégie de Développement Rural (SDR). Ce document a permis de préciser les orientations définies par la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée

en janvier 2002 et révisée en novembre 2007 en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP).

La SDR constitue l'unique cadre de référence en matière de politique économique et sociale dans le secteur rural. Son objectif général est directement relié à l'objectif global de la SDRP : il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 61,3% actuellement à 51% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Pour la mise en œuvre de la SDR, les principes d'intervention suivants ont été retenus :

- Inscription dans le processus de décentralisation ;
- Promotion de l'initiative privée et responsabilisation des bénéficiaires ;
- Équité entre les bénéficiaires de l'action publique ;
- Bonne gouvernance de l'action publique ;
- Engagement à long terme de tous les partenaires ;
- Prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux ;
- Adaptation régulière de la SDR en fonction des échecs et succès rencontrés.

Un dispositif de pilotage et de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) a été créé par décret N°2004-207/PRN/PM du 18 août 2004. Il comprend, un comité interministériel de pilotage de la SDR (CIP/SDR) réunissant les départements ministériels ci-après :

- Ministère de l'Hydraulique (MH) ;
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD) ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC) ;
- Ministère du Développement Agricole (MDA) ;
- Ministère de l'Élevage et de l'Industrie Animale (ME/IA) ;
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation (MCI/N) ;
- Ministère de l'Économie et des Finances (ME/F).

Le CIP/SDR constitue l'instance opérationnelle de coordination. Il est doté de deux organes techniques. Le premier organe technique est le Comité Technique Développement Rural qui coordonne la mise en œuvre de la SDR. Le second organe technique est le Secrétariat Exécutif de la SDR.

Quatorze (14) programmes ont été identifiés et ils constituent les grandes unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR ainsi que les actions futures. Dix (10) sont des programmes structurants et quatre (4) sont des programmes sectoriels prioritaires.

Par ailleurs, un exercice de revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière, connu sous son acronyme anglais PEMFAR, était conduit conjointement par l'Administration Nigérienne et la Banque Mondiale, avec l'appui de certains partenaires techniques et financiers, dont notamment l'Union Européenne. Le rapport qui a résulté de cet exercice a été publié en décembre 2004, et son plan d'action entériné par le Gouvernement en juin 2005. On y prévoit entre autres actions que l'Administration Nigérienne prépare un budget de programme pour le développement rural, et conduise annuellement une revue des dépenses publiques du secteur rural. Normalement il devrait y avoir une revue en 2007, mais compte tenu de certaines contingences, elle n'a pas eu lieu.

Le présent rapport est justement celui de l'élaboration de la revue des dépenses publiques du secteur rural pour les périodes 2007 et 2008. Il est le produit du travail des services des Ministères du secteur rural, tout particulièrement ceux de l'équipe de travail ad hoc.

1.3. Rappel du Mandat

L'exercice de revue des dépenses publiques 2007-2008 a essentiellement pour objectifs :

- d'estimer le volume de la dépense dans le secteur rural ;
- d'analyser la qualité de la dépense ;
- d'évaluer l'impact de cette dépense.

Pour la revue 2007-2008 le thème retenu pour approfondissement est relatif à l'élevage précisément celui se rapportant au Programme 12 : Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux.

Il s'agit alors de se poser un certain nombre de questions et de leur apporter des réponses satisfaisantes dont entre autres :

- Est-ce qu'au-delà des déclarations d'intention, le secteur rural est bel et bien prioritaire pour le gouvernement ?
- Est-ce que le secteur est en développement ?
- La dépense publique a-t-elle des effets positifs sur la production et la productivité du secteur rural ?
- Est-ce que la pauvreté des populations éleveurs diminue du fait des investissements réalisés dans le secteur ?
- Est-ce que les acteurs potentiels du secteur sont bel et bien à l'œuvre et si chacun d'eux joue le rôle qui lui convient le mieux ?

A défaut de trouver des réponses adéquates, l'exercice permettrait au moins d'identifier les raisons d'inertie du secteur pour lesquelles des corrections doivent être apportées au niveau de la décision, de la programmation, de la gestion et du suivi des dépenses publiques.

1.4. Questions d'approche et de méthode

Comme annoncé dans le point 1.1. (rappel revue 2001-2006), la formation sur le tas des cadres est l'élément le plus important de l'exercice de revue des dépenses publiques de l'ensemble du secteur rural au Niger mais la plus grande préoccupation reste et demeure la méthodologie la plus adaptée permettant de conduire à bien cette revue.

1.4.1. Méthodologie

1.4.1.1. Constitution d'un groupe de travail

Un des objectifs de la revue 2001-2006, réalisée par un consultant international avec l'appui de cadres nationaux de la Cellule DEP/DRFM/DRH des ministères en charge du secteur rural, était de renforcer les capacités des nationaux en vue de conduire désormais l'exercice. Dans cette optique, la revue avait recommandé qu'une équipe composée de cadres nationaux soit désormais constituée en vue de conduire annuellement l'exercice de revue. Faisant suite à

cette recommandation et à travers un atelier, une équipe de trente (30) membres a été constituée pour conduire l'exercice. A l'intérieur de celle-ci, un groupe restreint reflétant la composition de l'équipe a été formé pour conduire la revue.

1.4.1.2. Documentation

Les membres du Comité ad hoc ont bénéficié chacun de la documentation de la revue 2001-2006 et de ses outils (Document Revue 2001-2006, Guide de collecte de données, Questionnaires, Annexes statistiques) ainsi que les TDR de la revue 2007-2008. Pour entamer le travail, il a tenu une rencontre autour :

- de la revue 2001-2006 et de ses outils afin de mesurer le travail fait et celui attendu du comité ad hoc ;
 - des TDR notamment le mandat et le chronogramme pour la revue 2007-2008.
- Le mandat

Les membres du Comité ad hoc ont échangés sur :

- la compréhension du mandat ;
 - l'organisation du travail.
- Le chronogramme

Le chronogramme mentionné au niveau des TDR a été revu et actualisé par les membres du comité ad hoc qui ont échangés sur un projet de canevas de présentation du travail. A cet effet, le canevas de la revue 2001-2006 fut adopté.

1.4.1.3. Collecte des données

Le comité ad hoc a responsabilisé chaque membre du comité pour la collecte des informations concernant directement son ministère notamment les données sur le personnel. En ce qui concerne les données financières elles ont été collectées par les cadres du ministère des finances et le responsable de la base des données du secrétariat exécutif de la SDR. Des rencontres hebdomadaires ont été instituées (tous les mardis matins) en vue de faire le point d'avancement de la collecte des données, les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Cette collecte a duré trois (3) semaines.

1.4.1.5. Constitution de sous groupes de travail

Au terme de la collecte des données, le comité ad hoc s'est subdivisé en cinq (5) sous groupes. Les quatre premiers sous groupes ont travaillé chacun sur un des quatre (4) chapitres du canevas et le cinquième groupe a traité du thème spécifique : le système pastoral au Niger. La rencontre hebdomadaire a été maintenue en vue de faire le point d'avancement des travaux, les difficultés rencontrées et proposer des pistes de solutions.

1.4.1.6. Organisation de plénière

Au terme des travaux des sous groupes, une plénière a été organisée. Au préalable, les différents projets de documents produits ont été multipliés et mis à la disposition de chaque

membre pour examen et amendements. Ainsi, pendant trois (3) jours, les documents produits ont fait un à un, l'objet de projection suivie de débats et d'enrichissements. Au terme de la plénière, les membres des différents sous groupes ont procédé à la recherche d'informations complémentaires pour finaliser les documents. Une seconde plénière est intervenue pour examiner et amender l'avant projet de document de revue des dépenses publiques.

1.4.1.7. Organisation d'un atelier

Un atelier organisé avec le groupe de trente (30) membres a permis de valider le document.

1.4.2. Approches

1.4.2.5. Un exercice continu

L'exercice de revue des dépenses publiques comme présenté dans la revue 2001-2006 doit être annuel pour que cela serve d'école de formation pour le personnel des cellules DEP/DRFM/DRH des différents ministères concernés. La revue actuelle qui couvre la période 2007-2008 est réalisée pour la 1^{ère} fois par le personnel de la Cellule DEP/DRFM/DRH qui à l'instar de la revue passée s'est basé pour produire cette revue sur : le cadre institutionnel et réglementaire de la dépense, l'évaluation de la dépense du secteur rural, les produits et les constats de la revue des dépenses publiques, et un thème spécifique a été retenu pour cette revue, l'élevage.

1.4.2.6. La qualité de l'information

Les mêmes remarques soulevées dans la revue 2001-2006 sont aussi valables pour la revue 2007-2008 à savoir que toute analyse de la dépense publique dépend de l'exhaustivité de la qualité et la fragilité des informations disponibles.

Pour cette revue l'équipe de rédaction s'est largement inspirée de la revue 2001-2006 mais aussi des données actuelles disponibles aujourd'hui dans les différents ministères du secteur du développement rural.

Nous osons espérer qu'après analyse minutieuse nos conclusions refléteront la réalité de ce secteur aussi important qui affecte la vie de 85% de la population Nigérienne.

1.4.2.7. L'impact des données révisées

Les observations annoncées dans la revue 2001-2006 sont aussi valables pour cette revue à savoir que le Ministère de la Fonction Publique n'arrive plus à suivre depuis très longtemps les changements au niveau des structures ministériels ainsi que les mouvements du personnel. Cependant, les données agrégées sur la masse salariale sont exhaustives et fiables, il en est de même des effectifs totaux.

Par ailleurs, des revues de l'Administration Nigérienne rencontrent les mêmes difficultés sur la collecte des données relatives aux décaissements des bailleurs de fonds. En effet, il y a toujours une discordance entre le volume des données recueillies et traitées et celui qui apparaît dans le tableau des opérations financières de l'Etat et la balance des paiements.

Comme préconisé par la revue 2001-2006, ces données doivent être validées d'abord et transmises ensuite aux services compétents de l'Administration Nigérienne et des bailleurs de fonds qui décideront de leurs usages.

1.4.2.8. Le champ de couverture de la revue

A l'instar des revues des périodes 2001-2006, il y a lieu de s'entendre sur le champ de couverture de la revue 2007-2008.

La délimitation du domaine couvert par l'appellation développement rural est à l'évidence déterminante pour ce genre d'exercice. De prime abord, le domaine du développement rural s'applique aux cinq ministères à l'œuvre dans ce secteur pendant la période sous revue (MDA, ME/IA, MH, ME/LCD, MAT/DC). Toutefois, plusieurs activités concernant directement le développement rural sont placées sous la tutelle d'autres ministères, dont au premier chef celle du Ministère de l'Economie et des Finances de même que quelques organismes sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre.

Cela étant, il y'a lieu de garder en mémoire que le CDMT s'en tient à une définition très étroite de la dépense publique. Ne sont en effet considérées que les seules opérations financées par l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers. Dans ce dernier cas, seules les opérations sous tutelle de l'Etat sont intégrées au CDMT. De plus, les contributions des bénéficiaires ainsi que celles des entreprises privées, des ONG/AD secteur rural ne sont pas prises en compte dans la définition de la dépense publique du secteur. Or, les contributions des bénéficiaires sont parfois significatives, et leurs actions sont souvent déterminantes au niveau de la mise en œuvre et de la réussite des programmes. Par ailleurs, les contributions des ONG et Associations de Développements étrangères sont généralement financées par les bailleurs de fonds ou les gouvernements de leurs pays d'origine, de sorte que leurs activités sont des dépenses publiques qui sont loin d'être négligées.

Soulignons par ailleurs que l'expression secteur rural est utilisée ici au sens classique du terme, à savoir qu'il vise les activités économiques que l'on associe généralement et habituellement au secteur primaire dans les comptes nationaux. Par contre, réservons l'expression « monde rural », à défaut de meilleure désignation, pour désigner les activités, dépenses et projets qui ont cours au profit des populations rurales. Dans cette optique, on se souviendra que nombre de projets/programmes de développement s'intéressent à ces deux réalités. C'est tout particulièrement le cas de l'aide publique au développement. Il faudra s'en souvenir en consultant les données du répertoire des aides extérieures. Certains projets imputés au secteur rural comportent des activités que l'on associe généralement aux secteurs secondaires ou tertiaires. Et l'inverse peut aussi se vérifier.

1.4.2.9. Adéquation entre RDP et CDMT

Contrairement aux recommandations de la revue 2001-2006 pour la présente revue 2007-2008, il n'a pas été possible d'établir une passerelle entre les dépenses des ministères techniques et les dépenses programmées à moyen terme dans le cadre des programmes de la SDR d'autre part.

1.4.2.10. Le type de revue des dépenses publiques

Dans le cas du secteur rural Nigérien, une revue des dépenses publiques est prévue en principe chaque année, mais il a fallu attendre 2007 pour voir se réaliser la première revue suivie en 2009 de la seconde. C'est un exercice poussé d'analyse de la dépense publique qui s'avère difficile au vu des sujets d'analyse qui sont multiples et variées.

Cependant, il est possible aujourd'hui de produire des situations par programme et sous programme de l'ensemble du budget programme du secteur rural à partir du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT), mais telle n'a pas été la démarche adoptée au cours de cette revue. Il serait ainsi plus facile d'avoir des données à partir du CDMT, des données financières permettant d'estimer le volume de la dépense publique dans le secteur rural. Ainsi, chaque année en marge de la revue, il y'a lieu de procéder à une analyse plus poussée d'un domaine déterminé.

1.4.2.11. Le programme sélectionné pour cette revue

Le focus retenu pour cette revue est l'élevage à travers le Programme 12 : Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux. Il s'agit de réaliser une étude approfondie du secteur à travers ces deux (2) objectifs spécifiques qui sont :

- Objectif Spécifique 1 : Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux ;
- Objectif Spécifique 2 : Amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux.

L'étude doit faire ressortir les investissements programmés pour le secteur au cours de cette revue, les dépenses réalisées, les investissements par source de financement, en évaluer l'impact pour les populations, et en tirer des conclusions et des recommandations.

1.5. Quelques événements récents

Au cours de la période 2007-2008, des événements non moins importants, ayant une influence sur la mise en œuvre de la SDR se sont produits. Les plus significatifs sont les suivants :

- La révision de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ;
- La création des Directions des Ressources Humaines (DRH) et nomination des responsables dans tous les ministères du secteur à l'exception du MAT/DC ; L'ancienne Direction des Affaires Administratives et Financières est de ce fait démultipliée en Direction des Ressources Humaines (DRH) et Direction des Ressources Financières et Matérielles (DRFM).
- La mise en œuvre des réformes pour la modernisation de la gestion des finances publiques (PEMFAR I) ;
- La modification de l'Ordonnance N°2002-007 du 18 septembre 2002 portant code des marchés publics au Niger, avec la mise à jour par l'ordonnance N°2008-06 du 21 février 2008 ;

- La publication de l'Arrêté N°00270/CAB/ARMP en date du 24 octobre 2007, fixant les seuils de passation et délais de publicité et de réception des offres des marchés publics ;
- La création des divisions du patrimoine et de la comptabilité matière ainsi que celles des marchés publics au sein des DRFM des différents Ministères ;
- Les études préalables à la régionalisation de la SDR et élaboration d'un guide de régionalisation
- La finalisation et la publication des résultats du RGAC.

1.6. Les points saillants du Chapitre

Pour la rédaction de la présente revue 2007-2008, il a été mis en place une équipe ad hoc de travail composée des cadres et agents des Ministères concernés tout particulièrement ceux de la Cellule DEP/DRFM/DRH.

L'objectif recherché est que cet exercice contribue au renforcement des capacités de ces cadres par une formation sur le tas. Le résultat attendu est que fort de cette expérience, l'Administration Nigérienne puisse ultérieurement continuer à reproduire elle-même de tels exercices de revue des dépenses publiques du secteur rural, sur des périodes de plus en plus courtes, et en améliorant régulièrement la portée et à qualité.

CHAPITRE 2 : LE CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DE LA DEPENSE

2.1. Le paysage institutionnel

En tant que déclinaison sectorielle de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), révisée en octobre 2007 en Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) la Stratégie de Développement Rural (SDR), adoptée par le Gouvernement en novembre 2003 (décret N°2003-310/PRN/MRA), constitue le cadre unique de référence en matière de politique de développement rural. Elle détermine à ce titre le cadre opérationnel et budgétaire de l'ensemble des ministères du secteur, à savoir le Ministère de l'Hydraulique (MH), le Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD), le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC), le Ministère du Développement Agricole (MDA) et le Ministère de l'Élevage et des Industries Animales (ME/IA), ainsi que de structures de mission comme le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), la Cellule Crise Alimentaire (CCA) et le Système d'Alerte Précoce (SAP).

L'adoption de la Stratégie de Développement Rural (SDR) traduit la volonté des autorités nationales de créer les conditions d'une meilleure coordination des politiques en matière de Développement Rural et d'assurer la mise en cohérence et l'harmonisation de l'ensemble des interventions menées par la force publique, que se soit sur ressources propres ou dans le cadre d'appui financier fourni par les partenaires au développement.

Cependant, des activités de développement du secteur rural inscrites dans le plan d'action de la SDR sont placées sous la tutelle d'autres structures dont notamment le Ministère de l'Économie et des Finances, le cabinet du PM. Pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de développement rural, le Gouvernement a créé aux termes du décret 2004-207/PRN/PM du 18 août 2004 un Comité Interministériel de Pilotage (CIP). Ce Comité est l'instance opérationnelle de coordination et, à ce titre, il anime le processus de mise en œuvre de la stratégie et rend compte au Gouvernement. Outre les ministères du secteur, sont membres de ce comité le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation (MCI/N), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) et le Cabinet du Premier Ministre (PM) qui est en charge du développement durable (CNEDD) et de la prévention et de la gestion des crises alimentaires (CCA et SAP).

Une structure de concertation entre tous les acteurs du développement, de promotion de la stratégie et de conseil, le Comité Technique de Développement Rural (CT-DR) a été créé par arrêté N°060/CIP/SDR en novembre 2004 suivi de la création du SE-SDR par l'arrêté N°061/CIP/SDR, était créé le Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural (SE-SDR) en tant que structure de coordination de la mise en œuvre de la stratégie. Il existe aussi un comité de concertation entre l'État et ses partenaires techniques et financiers, afin d'encadrer la mobilisation des ressources allouées à la coordination et la mise en œuvre de la stratégie de développement rural.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé dans une réforme de la gestion des finances publiques (PEMFAR) dont le plan d'action prévoit pour les secteurs prioritaires l'élaboration d'un CDMT, une revue des dépenses publiques annuelles. Dans cette perspective, le secteur rural s'est doté dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR d'une cellule DEP/DRFM/DRH chargée des questions budgétaires et dont la mission est :

- Capitaliser et assurer l'échange des informations sur les financements du secteur rural ;
- Coordonner la préparation des discussions budgétaires entre les Ministères en charge du secteur rural et le Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Collecter et transmettre les informations sur les ressources sur financements extérieurs du secteur rural et les transmettre au MEF ;
- Mener la revue des dépenses publiques en collaboration avec le MEF ;
- Contribuer à la revue des Dépenses Publiques du Secteur Rural en rapport avec le Comité Conjoint créé par Arrêté N°167/MDC/MRA/MH/E/LCD/MDA du 7 octobre 2003 ;
- Suivre l'exécution des financements des projets du secteur rural en rapport avec les Directions des Études et de la Programmation (DEP) ;
- Constituer une banque de projets en rapport avec les Directions des Études et de la Programmation (DEP) ;
- Participer aux réunions ou autres discussions des Partenaires Techniques et Financiers sur la programmation budgétaires des projets ;
- Participer à la préparation et la mise à jour périodique des plans d'action des programmes de la SDR, des budgets-programmes et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur rural ;
- Proposer au CIP/SDR des orientations nécessaires dans l'allocation et l'utilisation des ressources dans le secteur rural.

➤ Situation du personnel

L'ensemble des ministères techniques et institutions du secteur compte en 2009 4 229 travailleurs, dont 1 246 soit 29,46% des effectifs se trouvent au niveau central et 2 983 au niveau des régions soit 70,54%.

Les 4 229 fonctionnaires se répartissent comme suit par catégorie :

- Catégorie A (A1, A2, A3) : 1 197 (28,30%)
- Catégorie B (B1, B2) : 1 241 (29,34%)
- Catégorie C (C1, C2) : 617 (14,58%)
- Catégorie D (D1, D2) : 361 (8,53%)
- Auxiliaires : 813 (19,22%)

Tableau N°1 : Répartition des effectifs par domaine et par catégorie en début 2009

Ministères	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	Auxi.	Total	Niveau central	Niveau régional
Développement agricole	493	464	190	18	279	1 444	439	1 005
Elevage et Industries Animales	174	339	250	41	352	1 156	208	948
Environnement	218	248	137	253	26	882	304	578
Hydraulique	115	90	9	6	66	286	109	177
Aménagement du Territoire et Développement Communautaire.	142	90	25	40	74	371	96	275
Organismes sous tutelle PM*	55	10	6	3	16	90	90	
Total	1 197	1 241	617	361	813	4 229	1 246	2 983

* : SAP/GC, CNEDD

Le personnel chargé de la gestion du secteur a connu une évolution quantitative comparée à la période 2001-2006. En effet, l'ensemble des ministères techniques et institutions du secteur en 2009 compte 4 229 travailleurs, dont 1 246 travaillent au niveau central et 2 983 au niveau des régions, contre 3 301 travailleurs tous grades confondus en 2006 soit une augmentation de 928 agents sur la période 2006-2009. Malgré cette augmentation des effectifs, les besoins en ressources humaines demeurent importants. Cette situation est résumée dans le tableau ci-dessous. Aussi, dans l'effort de gestion de ce personnel, certains les ministères ont créé, et ont pourvu en responsables, des Directions des Ressources Humaines, à l'exception du MAT/DC et du MH où le DRFM assume cumulativement la fonction du DRH.

Ministère	2001-2006*						2007-2008**					
	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	Auxi	Total	CAT A	CAT B	CAT C	CAT D	Auxi	Total
MDA	188	204	140	11	209	752	493	464	190	18	279	1 444
ME/IA	157	292	227	41	365	1 082	174	339	250	41	352	1 156
ME/LCD	96	160	114	273	86	729	218	248	137	253	26	882
MH	68	144	10	8	74	304	115	90	9	6	66	286
MAT/DC	140	84	27	20	71	342	142	90	25	40	74	371
Organismes sous tutelle PM	59	11	4	1	17	92	55	10	6	3	16	90
Total	708	895	522	354	822	3 301	1 197	1 241	617	361	813	4 229

* Effectif en 2007

** Effectif en 2009

Il ressort que presque tous les ministères ont une composition déséquilibrée entre les cadres de conception (catégorie A) et les cadres d'application et d'encadrement (B et C). Notons qu'en dehors des travailleurs de la Fonction Publique, il existe auprès de chaque département ministériel un nombre non moins important d'appelés du Service Civique National qui appui le secteur. La majorité est toutefois concentrée au niveau de Niamey.

➤ De la relation avec les autres acteurs

Pour la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural, les bailleurs de fonds participent pour la plupart au processus notamment à travers le Cadre de Concertation État-PTF. En effet, l'approche programme a été retenue comme principe de mise en œuvre de la SDR afin de pouvoir reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. Cela nécessite l'implication active des partenaires dans les comités permanents de concertation de chaque programme, au sein desquels de nouvelles modalités de coopération adaptées à l'approche programme se mettent en place.

Les organisations coopératives et associations professionnelles en milieu rural s'organisent de mieux en mieux à la faveur du désengagement progressif de l'Etat, de la libéralisation de l'économie et de l'approche participative généralisée en matière du développement rural. Il est dénombré environ 24 000 organisations dont 5 000 coopératives agréées avec des spécialisations diverses (productions agro sylvo pastorales, banques céréalières, crédits,...).

La mise en place des chambres d'agriculture et de leur réseau (RECA, CRA) a contribué significativement à une plus grande représentativité de ces structures au sein des instances de décision des politiques, stratégies et programmes de développement. Le renforcement des capacités de ces organisations rurales est une action pertinente d'amélioration de la sécurité

alimentaire en impliquant les premiers concernés dans la conception, la planification, la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de développement.

Les Organisations Non Gouvernementales à la faveur d'une part du désengagement de l'Etat des activités de production, de commercialisation et d'autre part de la politique de promotion du secteur associatif et privé, de nombreuses ONG nationales ont émergé. Elles ont bénéficié de l'expérience des ONG internationales avec lesquelles elles travaillent parfois en partenariat pour fournir des prestations dans la mise en œuvre des programmes de développement. Les ONG sont présentes dans toutes les actions relatives à la sécurité alimentaire, production, transformation, commercialisation, stockage, renforcement des capacités des ressources humaines etc.

Le secteur privé à l'instar du secteur associatif a connu un développement encourageant. Les opérateurs de la commercialisation des produits alimentaires dans l'espace national et régional, les opérateurs de la transformation agro alimentaire, les bureaux d'études et différents prestataires notamment dans le domaine de l'approvisionnement en intrants sont des acteurs importants de la chaîne alimentaire.

Le Comité Technique de Développement Rural est chargé de l'appropriation et de l'internalisation de même que de l'échange d'information entre les différents acteurs de la SDR.

➤ **Du processus de la régionalisation de la SDR**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR au niveau régional, un Comité Régional de pilotage, assurera le pilotage du plan d'action régional de la SDR ; ce Comité sera doté d'un :

- Comité technique de coordination constitué des maîtres d'œuvre ;
- Secrétaire permanent ;
- Cadre de concertation régional Etat-PTF.

La gouvernance régionale du développement s'est améliorée avec la dynamique de coordination sectorielle qui s'enclenche autour des points focaux du SE/SDR (les SGA des régions). Les études préalables à la régionalisation ont permis de dresser un diagnostic régional en 2007 et 2008 sur les interventions en cours, les besoins en renforcement des capacités, les acteurs du secteur rural, les structures de coordination existantes, les moyens et les priorités. La restitution des résultats de ces études au cours d'un atelier national en novembre 2008 a permis de dégager les orientations en vue de l'élaboration d'un guide de régionalisation. C'est ainsi que le processus de régionalisation avec la vulgarisation du guide, la mise en place des instances de pilotage et de concertation régionales et l'établissement des Plans d'Actions Départementaux et Régionaux ainsi que l'accompagnement des PTF dans le processus de formulation de leurs appuis au niveau régional vont se poursuivre afin de concrétiser l'approche programme au niveau régional.

2.2. Le système de gestion de la dépense

L'expression système de gestion est entendue ici comme référant à l'ensemble des instruments ou outils de gestion permettant de planifier, de programmer, d'exécuter, de suivre et d'évaluer la dépense publique dans le secteur rural.

Dans le cadre de la modernisation du système de gestion financière de l'Etat, le Gouvernement a entrepris une réforme des finances publiques (Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière - PEMFAR), dont le rapport de décembre 2004 identifie les domaines dans lesquels des mesures doivent être prises pour renforcer les institutions et accélérer le processus des réformes.

Le rapport PEMFAR identifie trois principaux problèmes : la préparation du budget qui manque d'efficacité, l'exécution budgétaire trop centralisée et les contrôles financiers irréguliers et peu adéquats.

La modernisation de la gestion des finances publiques sera poursuivie, à travers la mise en œuvre du plan d'action prioritaire du PEMFAR par :

- L'amélioration de la préparation du budget (l'élaboration progressive de CDMT sectoriels : actuellement seuls les ministères chargés de la santé, de l'éducation et du secteur rural disposent d'un CDMT) ;
- L'amélioration de l'exécution du budget ;
- Le renforcement du contrôle interne et du suivi de l'exécution budgétaire (traçabilité des dépenses publiques) ;
- Le renforcement des capacités des structures en charge des instruments de gestion économique et financière en les dotant de ressources humaines et des outils appropriés ;
- L'amélioration des contrôles externes (contrôle de la Cour des Comptes et contrôle parlementaire) ;
- La reddition régulière des comptes.

En 2009, une seconde revue PEMFAR est en cours d'élaboration. En effet, si le premier PEMFAR avait analysé l'évolution des dépenses publiques jusqu'en 2002, dans le PEMFAR II, il s'agira principalement de tirer les leçons de la mise en œuvre des réformes au cours des cinq dernières années dans les domaines de la gestion des dépenses publiques, du système de gestion des finances publiques et de la passation des marchés publics. Une attention particulière sera portée à trois secteurs prioritaires : l'éducation, la santé et le secteur rural.

2.3. La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)

A travers la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale pour les cinq prochaines années, le Niger se fixe comme vision de : « devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une république moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine ».

Cette vision n'est pas singulière car une attention particulière a été apportée à l'alignement de la SDRP sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborée au niveau continental (Union africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous-régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA).

La programmation des actions et l'allocation des ressources financières ont été réalisées en prenant comme base les cibles visées par les OMD à l'horizon 2015 ainsi que les critères de convergence retenus au niveau sous-régional et régional. Ce faisant, l'horizon de cinq ans

retenu par la SDRP (2008-2012) pour l'atteinte d'un certain nombre d'indicateurs au niveau national, doit être considéré comme étant une phase intermédiaire.

Au total, se fondant sur la vision ci-dessus définie, le Niger s'engage à réaliser, à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement et conséquemment, d'améliorer significativement, à l'horizon 2012, tous les indicateurs socio-économiques.

Au plan de la mise en œuvre des politiques sectorielles, la priorité accordée aux secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et des infrastructures, les interventions des différents partenaires au développement et l'exécution des différents volets du Programme Spécial du Président de la République (PSPR) ont permis de doter particulièrement les zones rurales en infrastructures socioéconomiques de base. De même, l'application des stratégies sectorielles déclinées en programmes, plans d'actions et budget programmes, ainsi que la mise en place des dispositifs de pilotage, ont favorisé l'amélioration de la gestion des secteurs concernés (éducation, santé, et secteur rural).

2.4. La Stratégie de Développement Rural (SDR)

La Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) a assigné au secteur rural une place centrale, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans ce contexte, il est apparu indispensable de préciser la SDRP par des stratégies sectorielles, dont la Stratégie de Développement Rural (SDR) avec comme objectif général de « réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles ». Le document de Stratégie de Développement Rural a été officiellement approuvé le 14 novembre 2003 par décret 2003-310/PRN/MRA. La SDR constitue le cadre unique de référence et de mise en cohérence pour toutes les interventions dans le domaine du développement rural. Afin de spécifier et préciser les mécanismes de la mise en œuvre de cette stratégie, un cadre opérationnel et budgétaire de la SDR a été adopté par le Gouvernement le 5 octobre 2006 (Décret N°2006-291 et 292/PRN/MHELCD) sous la forme d'un Plan d'Action 2006-2015, détaillé et chiffré pour chacun des 23 programmes et sous programmes, et d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant. Le CDMT, mis à jour annuellement, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués.

2.5. Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)

Les budgets programmes sont établis sur la base des plans d'actions, déclinés jusqu'au niveau des résultats attendus et regroupés au sein d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant. Le CDMT, mis à jour annuellement, à travers une fiche CDMT du secteur rural, intègre l'ensemble des financements acquis ou attendus, sur ressources nationales ou extérieures, ainsi que les financements complémentaires à rechercher en fonction des objectifs de dépenses fixés par année. Il est établi sur la base du chiffrage global de la SDR et des capacités probables de mobilisation et d'absorption des crédits par l'administration et les opérateurs délégués. La fiche CDMT sectoriel a servi de support aux discussions budgétaires

2008 avec le Ministère de l'Économie et des Finances conformément aux prescriptions de la réforme des finances publiques (PEMFAR I).

2.6. Le budget annuel

Tel que stipulé en son article premier, le décret 2003-243/PRN/MF/E du 30 septembre 2003 (*i*) détermine le processus annuel d'élaboration du budget national, (*ii*) fixe les composantes principales de la préparation du budget, (*iii*) identifie les structures responsables, et (*iv*) établit le calendrier d'exécution des principales étapes du processus.

Les travaux de préparation du budget démarrent au Ministère de l'Économie et des Finances au mois de janvier par la mise en place des commissions chargées des prévisions économiques, des recettes et des dépenses, et par la collecte des données. Au courant du mois de Mars, sont préparés (*i*) la note de cadrage macroéconomique et budgétaire, (*ii*) l'esquisse budgétaire, et (*iii*) la note d'orientation économique et financière.

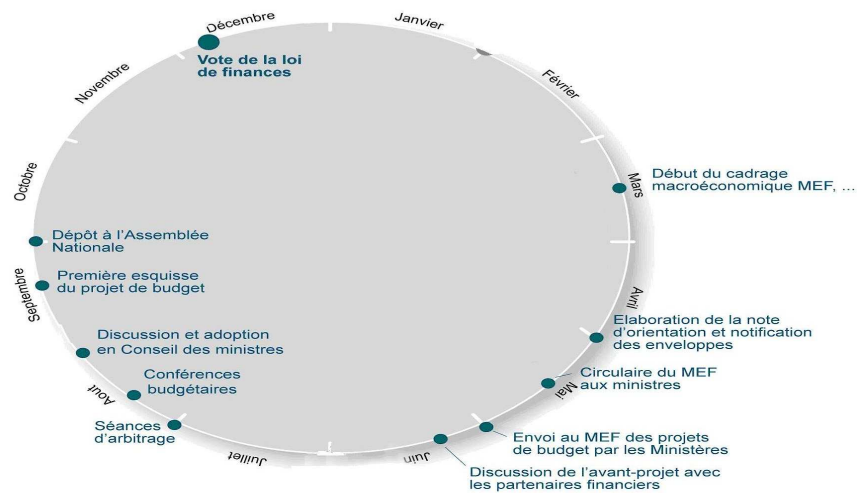
Le cadrage économique et financier du budget repose sur trois scénarii, (*i*) le premier étant le scénario de référence, basé sur les plus récentes données de dépenses effectives, (*ii*) un scénario budgétaire fiable, qui assure le financement des activités essentielles, et (*iii*) un scénario budgétaire fort, basé sur une estimation de revenu optimiste. Tous ces travaux préparatoires sont ensuite communiqués au Conseil des Ministres.

Cette étape étant franchie avec succès, la circulaire budgétaire est préparée et envoyée, en Avril, aux institutions et ministères dépensiers. Plus précisément, il s'agit d'une note d'orientation économique et financière d'une part, et de directives sur la confection du projet de budget en recettes et en dépenses, d'autre part. Partant, les services dépensiers ont jusqu'au 30 juin pour préparer et transmettre au Ministère chargé de l'Économie et des Finances leurs projets de budget.

Des conférences budgétaires sont organisées au courant du mois de Juillet afin de permettre aux institutions et ministères de présenter leurs propositions de budget aux services techniques compétents du Ministère chargé des Finances. Au besoin, les services dépensiers peuvent demander l'arbitrage du Ministre chargé des Finances d'abord, et du Premier Ministre ensuite. En tout état de cause, les arbitrages budgétaires ont lieu au plus tard avant la fin du mois d'août.

La première version de l'avant-projet de loi de finances doit être élaborée au plus tard avant le 31 août. Cet avant-projet de loi est appelé à être examiné en Conseil des Ministres durant le mois de Septembre. Les documents budgétaires sont finalisés avant la fin Septembre pour que le projet de loi de finances puisse être transmis, conformément à la Constitution, à l'Assemblée Nationale pour le 1^{er} Octobre. Le projet de loi est ensuite examiné par l'Assemblée Nationale en session budgétaire durant les mois d'Octobre et Novembre, puis adopté. La loi de finances est finalement promulguée par le Président de la République en Décembre, puis publié au Journal Officiel.

Figure 1 : Processus de programmation et de budgétisation



Au cours de ces dernières années, on remarque que dans les faits, les crédits budgétaires sont reconduits d'une année sur l'autre, moyennant quelques ajustements qui sont arrêtés par nature de dépenses, c'est-à-dire avec des taux de croissance spécifiques pour les salaires et traitements, puis pour les biens et services et finalement pour les transferts et subventions. Dans le cas des salaires, on tient compte des départs, des décès et de l'incidence des mesures d'avancement et de promotion de classe et de grade. A l'exception du Ministère de l'Hydraulique, aucun exercice en profondeur ne semble avoir été mené depuis longtemps concernant les besoins réels des ministères, sur la base des missions spécifiques qui leur sont confiées.

2.7. L'exécution de la dépense

Le budget étant dûment adopté, les crédits budgétaires doivent être effectivement mis à la disposition des ministères. C'est ainsi que les crédits budgétaires sont libérés sur une base trimestrielle. La libération des crédits se fait par ministère et par titre, du moins en ce qui concerne les dépenses autres que les salaires et le service de la dette. Pour chaque titre de dépenses, il appartient aux ministères dépensiers de répartir leur enveloppe trimestrielle par nature de dépenses (biens et services, transferts et subventions) entre leurs propres services.

➤ Les procédures budgétaires

Les dépenses publiques doivent être prévues et autorisées par la loi de finances (inscription au budget ou aux comptes spéciaux) et exécutées conformément aux lois et règlements.

Le circuit d'exécution des dépenses du budget d'investissement (volet trésor) ci-dessous décrit passe par les étapes principales suivantes : l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement.

A) **L'engagement** : cette étape correspond à une demande d'affectation de tout ou partie des crédits à une opération donnée. Le ministre technique ou le projet bénéficiaire d'un crédit d'investissement saisit le ME/F (Direction Générale du Financement - DGF) par une lettre de demande de déblocage des crédits avec, selon la nature de la dépense, les pièces justificatives appropriées et/ou un programme d'utilisation.

Après vérification, la DGF émet et signe un bon d'engagement portant des informations relatives à l'opération (imputation, montant de l'engagement, adresse du bénéficiaire...), le bon d'engagement annexés aux pièces justificatives est ensuite transmis au contrôle financier pour visa. Après les vérifications, le contrôle financier appose son visa et l'envoie au centre comptable. Là, il est procédé à la saisie informatique de la dépense et à l'émission d'un titre de certification de la créance.

- B) La liquidation : le titre de créance est ensuite retourné à la DGF ou commence la liquidation de la dépense. Ici, on vérifiera la réalité de la dette et l'exactitude du montant de la dépense. Le fournisseur doit alors fournir les pièces justificatives définitives, de l'attestation du service fait, le procès verbal de réception ou le bon de livraison. Le titre de créance est certifié si les pièces justificatives sont conformes à l'engagement. Le titre de créance certifié doit ensuite recevoir le visa du trésor (sis au centre comptable).
- C) L'ordonnancement : c'est l'acte donnant conformément à la liquidation, l'ordre de payer la dépense. Après un contrôle portant sur les pièces justificatives et sur le titre de créance certifié, le centre comptable établit un titre de règlement sous forme de bon de caisse, ou d'ordre de virement ou d'ordre de paiement.
- D) Le paiement : il est effectué par le comptable assignataire, sur présentation du titre de règlement. Sauf dérogation, le règlement ne peut intervenir avant la constatation du service fait.

➤ **Les Délégations de Crédit**

La délégation de crédits est la mise à la disposition d'un ordonnateur secondaire des crédits destinés à une entité administrative déconcentrée. Elle s'effectue en une ou plusieurs tranches par ordonnance de délégation visée par le contrôleur financier. Le circuit de la délégation des crédits est le suivant : Lettre de délégation de crédits adressée au Ministère de l'Economie et des Finances avec en annexe un programme d'utilisation de crédits. Sur la base de cette demande, la Direction Générale du Financement des Investissements émet un bon d'engagement qu'elle signe et transmet au contrôle financier pour visa.

Le bon d'engagement visé par le contrôle financier est transmis au Service des Vérifications et Apurements (SVA) qui détient par ailleurs une comptabilité des agences de l'intérieur. Après vérification, le bon d'engagement est signé par le SVA et transmis au centre comptable.

Le centre comptable procède à une saisie informatique et à l'émission d'un mandat. Le mandat ainsi émis est envoyé à la comptabilité publique de la localité concernée par la dépense, (sous ordonnancements) ce qui correspond à une autorisation de payer la dépense. Les pièces justificatives de la dépense sont à fournir par le bénéficiaire à la comptabilité de l'intérieur.

➤ **Les Marchés publics**

Dans le cadre de la réforme des finances publiques des divisions du Patrimoine et de la Comptabilité Matière, ainsi que des divisions Marchés Publics ont été créées dans tous les ministères et pourvues en responsables. Du point de vue institutionnel on note la modification de l'ordonnance n°2002-007 du 18 septembre 2002 portant Code des Marchés Publics au

Niger, avec la mise à jour par l'Ordonnance n°2008-06 du 21 février 2008, ceci afin d'améliorer la mise en œuvre de la réforme des finances publiques. Un autre fait marquant a été la publication de l'arrêté n°00270/CAB/PM/ARMP en date du 24 octobre 2007, fixant les seuils de passation et les délais de publicité et de réception des offres des marchés publics. Aux termes de cet arrêté, les travaux, services et fournitures d'un montant supérieur à dix millions (10 000 000) de francs CFA au lieu de cinq millions (5 000 000) de francs CFA, en 2001-2006, obéissent à la réglementation des marchés publics.

Les propositions d'engagement des marchés sont appuyées par les documents ci après :

- l'avis de publicité ;
- le support de l'avis de publicité ;
- le Dossier d'Appel d'Offres complet, (DAO) ;
- l'avis de conformité
- les offres des soumissionnaires ;
- la copie de l'arrêté de nomination des membres de la commission ad hoc d'adjudication et la copie de la décision de nomination des membres du comité d'experts indépendant ;
- les procès-verbaux des séances d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution du marché
- la copie des lettres de notification à l'adjudicateur et aux soumissionnaires non retenus ;
- un exemplaire de marché signé par le fournisseur, le maître d'ouvrage (la personne responsable du marché) et visé par le contrôleur financier.

Il est à noter que la liquidation et l'ordonnement de la dépense sur les ressources des bailleurs de fonds sont conduits par les services de la Direction Générale du Financement, au Ministère de l'Économie et des Finances. Non seulement une telle pratique a-t-elle pour effet de déresponsabiliser les ministères techniques, qui sont les ministères de tutelle des projets en cause, mais elle est aussi incompatible avec l'approche par programme et la gestion axée sur les résultats.

Cependant une réforme est en cours de démarrage à partir de 2008 ; Elle prévoit que les maîtres d'ouvrage vont devoir éventuellement être rendus responsables des engagements, des liquidations et des ordonnancements des dépenses relatives aux projets sous leur tutelle.

2.8 Le suivi de la dépense

Le suivi des dépenses du secteur rural se met progressivement en place dans le cadre de l'exploitation de l'instrument de gestion dit budget de programme.

Pour l'heure, les informations relatives au suivi du secteur rural ne se comparent en rien aux informations disponibles en regard de la programmation. Il y a un déséquilibre notoire entre l'état d'avancement de la programmation et celui du suivi de l'exécution, entre les documents de prospective et les documents de rétrospective, entre la disponibilité des prévisions et celle des réalisations.

2.9. L'évaluation de la dépense

Pour l'essentiel, l'évaluation de la dépense devrait se faire sur la base d'indicateurs de résultats et d'impacts. Ces indicateurs ont été identifiés et définis dans le cadre de dépenses à moyen terme. L'exercice de collecte, de compilation et d'interprétation des données suivant les indicateurs ne fait que démarrer avec la mise en place en 2010 du Dispositif de suivi & évaluation. Et pour que l'exercice soit valable, il faut pouvoir disposer d'informations sur quelques années. En somme, il faudra quelques années encore avant de pouvoir se prononcer sur la qualité de la dépense dans le secteur rural à partir des seules données émanant du CDMT.

Des analyses plus approfondies des projets et programmes financés par certains bailleurs sont parfois faites pour évaluer la gestion dans ces derniers.

2.10. Les informations de gestion

Évaluer le volume de la dépense s'est avéré être un défi plus relevé qu'il ne l'avait été prévu au point de départ. Il a fallu d'abord trouver les données nécessaires, et les traiter ensuite afin d'être en mesure de donner une image réaliste de la dépense dans le secteur rural. Le problème était triple : (i) il y a très peu ou pas de données sur les dépenses dans les services des ministères du secteur, (ii) les données disponibles dans les autres services de l'administration sont parfois incomplètes, et (iii) les dépenses ne sont pas toujours imputées aux ministères appropriés, les données existantes sont éparses à l'intérieur des structures du Ministère, l'exercice de collecte des données, de suivi et d'analyse n'est pas effectif au sein des DEP.

2.11. Les salaires et traitements

Comme dans la revue des dépenses 2001-2006, les données sur les salaires et traitements ne sont pas détaillées, et les chiffres sur les effectifs posent quelques difficultés méthodologiques pour la période 2007-2008. En effet, les budgets des ministères ne comportent qu'une seule ligne, forcément globale, sur les dépenses de personnel, incluant les fonctionnaires aussi bien que les auxiliaires, ceux des services centraux aussi bien que les employés des services extérieurs. Aussi, on ne dispose donc pas de la répartition de la masse salariale entre les services centraux et les services extérieurs (les régions), ni à fortiori par unité administrative. De surcroît, ces lignes budgétaires uniques ne permettent donc pas de distinguer les salaires et les divers avantages associés aux fonctions occupées. Il ressort donc qu'au niveau du Titre 2, salaires et traitements, la situation est la même que celle de la revue 2001-2006.

2.12. Les biens et services

Les crédits au titre 3 : biens et services, sont libérés sur une base trimestrielle et ce, pour chaque Ministère sans précision quant à l'affectation des sommes ainsi rendues disponibles. Ainsi, il appartient au ministère d'affecter les crédits libérés par unité administrative, ce qui se fait généralement par direction et qui n'est pas sans conséquence sur le bon fonctionnement de cette dernière surtout au niveau des régions. En effet, les crédits des biens et services sont

fixés de manière plus ou moins détaillée. Les dépenses sur les biens et services sont comptabilisées de la même manière, par unité administrative, à savoir par Direction au niveau des Services Centraux et par délégation régionale en ce qui concerne les services extérieurs.

2.13. Les transferts et subventions

Les différents transferts et subventions sont clairement identifiés au niveau des crédits, et les dépenses sont imputées aux lignes budgétaires correspondantes (Titre 4). En effet, c'est le titre le mieux organisé et le mieux géré.

2.14. Les investissements

De manière générale, les crédits des projets et programmes d'investissement constituent le Programme d'investissement de l'État (PIE) et sont inscrits au titre 5 du budget. Les dépenses d'investissement sont évaluées par la Direction générale du Financement (DGF). Les financements, volet Trésor, PPTE, ANR et Emprunts, sont identifiés de même que les bailleurs (financement extérieur).

2.15. Les points saillants du chapitre

Au cours de la période 2007-2008, le paysage institutionnel a été surtout marqué par un certain nombre de réformes stratégiques, institutionnelles, administratives et financières :

- l'adoption d'un nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale à savoir la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP).
- le lancement du processus de régionalisation de la SDR avec la mise en place des instances de pilotage et de concertations régionales ainsi que l'élaboration du guide de régionalisation ;
- l'application de la comptabilité matière et la création des divisions des marchés publics dans tous les ministères suite aux réformes engagées dans le cadre du PEMFAR I ;
- l'évolution numérique du personnel du secteur suite aux efforts de recrutement réalisés par le Gouvernement mais avec une répartition et une composition toujours déséquilibrée entre les cadres du niveau central et ceux exerçant dans les régions d'une part et, entre les cadres de conception et d'exécution d'autre part (réf tableau). Le même constat a été fait lors de la précédente revue.

CHAPITRE 3 : EVALUATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE DU SECTEUR RURAL

Considéré comme moteur de croissance économique, le secteur rural occupe une place de choix dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté. Représentant près de 40% du Produit intérieur brut, ce secteur occupe plus de 80% de la population. Outre son rôle de principal pourvoyeur de revenus, et de recettes d'exportation après l'uranium, le secteur rural contribue pour l'essentiel à la sécurité alimentaire et à la gestion durable des ressources naturelles.

Les dépenses d'investissement globales réalisées par l'Etat s'étaient élevées à 172,2 milliards de FCFA en 2007 (soit un taux de consommation de crédit de 70,58%), contre 205,6 milliards de FCFA en 2008 (soit 80,3%). Pour ce type de dépenses, les ressources propres (volet Trésor) représentent en moyenne 39,2% du total et les ressources extérieures 60,8% (ANR et Emprunts) pour la période 2007-2008.

Parallèlement, au cours de ces deux années, l'on a noté que l'exécution des finances publiques a enregistré au plan des recettes, des performances appréciables en rapport avec les efforts des régies financières (Direction Générale des Douanes et Direction Générale des Impôts) et plus particulièrement, grâce aux nouvelles recettes provenant des permis miniers, du bonus de signature sur cession de permis pétrolier, des dividendes exceptionnelles des sociétés minières et de la lutte contre les fraudes fiscales et douanières ; les recettes budgétaires ont connu des améliorations notables. En effet, les recettes budgétaires ont progressé de 24,9% en 2007 et 43,1% en 2008 pour atteindre respectivement 309,0 milliards de FCFA (15,2% du PIB) et 442,1 milliards de FCFA (18,4% du PIB).

Sur la même période, les dons mobilisés (dons programmes et dons projets) ont atteint 118,5 milliards de FCFA au titre de l'année 2007 et 142,0 milliards de FCFA en 2008.

Du côté des dépenses, le niveau global de réalisation est passé de 446,5 milliards en 2007 (21,9% du PIB) à 546,0 milliards de FCFA en 2008 (22,8% du PIB). De manière générale, ces dépenses totales sont constituées en moyenne de 60,7% de dépenses courantes réalisées, soit 16,9% du PIB et pour 39,3% de dépenses d'investissement effectuées, soit 11,2% du PIB.

L'évaluation, l'analyse et la répartition des dépenses publiques totales du secteur rural et les dépenses par ministère du secteur rural se présentent ci-après :

3.1. Dépenses publiques totales du secteur rural

Les dépenses publiques pour le secteur rural est passé de 70,6 milliards de FCFA en 2007 à 87,5 milliards FCFA en 2008, soit une hausse de 23,80% ; ce qui correspond respectivement à 15,82% et 16,02% des dépenses globales de l'Etat (hors dépenses d'intérêt relatives à la dette et dépenses exceptionnelles) estimé respectivement à 446,5 milliards en 2007 et 546 milliards de FCFA en 2008 (16% en moyenne sur la période 2007-2008). L'essentiel de ces dépenses concerne les investissements, les dépenses de fonctionnement étant relativement faibles.

Les dépenses de fonctionnement ne représentent que 3,11% en 2007 (8,542 milliards de FCFA) contre 4,2% en 2008 (14,461 milliards de FCFA), soit une moyenne de 3,5%.

Par rapport aux dépenses globales, les salaires représentent 5,9% du total hors intérêt et dépenses exceptionnelles, les biens et services 4,2% et les transferts courants 4,2%.

En 2007, les dépenses d'investissement réalisées s'élevaient à 62,112 milliards de FCFA représentant 36,1% du total estimé à 172,162 milliards (26,8% selon les données du TOFE),

soit 3,1% du PIB. Cette proportion s'était située en 2008 à 73,017 milliards de FCFA soit 35,5% du total des investissements estimé à 205,625 milliards de FCFA (28,5% selon les données du TOFE), correspondant ainsi à 3,0% du PIB.

3.1.1 Dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2007, les dépenses de fonctionnement réalisées dans le secteur rural s'étaient établies à 8,542 milliards de FCFA. Elles ont progressé en 2008 pour atteindre 14,478 milliards de FCFA, soit un taux de progression de 69,5%. Relativement aux dépenses de fonctionnement globales, ces dépenses courantes représentent 3,11% en 2007 et 4,2% en 2008. Cependant, ces évolutions cachent des disparités selon qu'il s'agisse des traitements et salaires, des biens et services ou des transferts et subventions.

3.1.1.1. Traitements et salaires

Le montant des salaires et traitements payés aux employés du secteur rural s'est établi à 5,003 milliards de FCFA en 2008 contre 4,138 milliards de FCFA en 2007. Ce type de dépenses représente 34,5% des dépenses courantes du secteur rural (14,478 milliards) et 12% du total des salaires de la Fonction publique (41,691 milliards de FCFA) en 2008 contre respectivement 49,6% du total dépenses courantes rurales (soit 8,542 milliards de FCFA) et 11% du total salaire Fonction Publique (soit 45,481 milliards de FCFA) en 2007. Soit une moyenne de 42% des dépenses courantes de la période.

3.1.1.2. Biens et services

Les dépenses du secteur rural en matière de biens et services n'ont pas sensiblement évolué, elles sont passées de 2,27 milliards de FCFA en 2007 à 2,68 milliards de FCFA en 2008. A titre de comparaison, les dépenses des biens et services représentent en moyenne 21% des dépenses courantes sur la période 2007-2008.

3.1.1.3. Transferts et subventions

Les transferts et subventions effectués au profit du secteur rural sont passés de 2,032 milliards de FCFA en 2007 à 7,206 milliards de FCFA en 2008, soit un taux de progression remarquable de 254% avec une moyenne de 37% sur la période.

3.1.2 Dépenses d'investissement

En 2007 et 2008, le cumule des réalisations pour le secteur rural s'est établie à 135,129 milliards de FCFA, soit une moyenne annuelle de 67,564 milliards de FCFA. Rapportés au montant global, les investissements réalisés dans le secteur rural ont représenté 38,4% en moyenne par an.

3.1.2.1. Importance des dépenses d'investissement dans le secteur rural

En 2007, le montant des investissements mobilisés au profit du secteur rural s'est élevé à 62,112 milliards de CFA sur un montant de 86,59 milliards de FCFA de prévu soit un taux de mobilisation 71,7%. Ce montant représente 36,1% du volume total des investissements réalisés (172,162 milliards de FCFA). Il est en hausse de 3,4 milliards de FCFA ou 5,8% par rapport à celui de l'année 2006 estimé à 58,66 milliards de FCFA.

En 2008, les investissements réalisés dans le secteur rural s'élevèrent à 73,017 milliards de FCFA sur 102,84 milliards de FCFA de prévu soit 71,0% par rapport à l'année précédente. Il enregistre une augmentation de 10,9 milliards de FCFA. Ces investissements correspondent à un taux de réalisation de 71,0% et 35,5% du volume total des investissements (205,626 milliards de FCFA) réalisés.

Examinées sous l'angle de la répartition sectorielle, les dépenses d'investissement réalisées sont plus importantes dans le domaine agricole avec une proportion de 33,6% du secteur en 2008 (soit 24,528 milliards de FCFA) contre 43,2% en 2007 (soit 26,827 milliards de FCFA) et 51,1% en 2006. Le Ministère du Développement Agricole est suivi par celui de l'Hydraulique avec 27,6% (soit 21 milliards de FCFA) en 2008 contre 21,1% (soit 10,55 milliards de FCFA) en 2007. Arrivent ensuite le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire avec 17,1% en 2008 (soit 12,492 milliards de FCFA) contre 9,2% en 2007 (soit 5,694 milliards de FCFA) celui de l'Élevage et des Industries Animales avec 15,0% en 2008 (10,95 milliards de FCFA) contre 6,5% en 2007 (soit 4,068 milliards de FCFA) et enfin celui de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification avec 6,9% en 2008 (soit 3,39 milliards de FCFA) contre près de 20% (soit 10 milliards de FCFA) en 2007.

Rapportées au montant global, les dépenses d'investissement par Ministère représentent 11,9% pour le MDA ; 6,2% pour le MH ; 6% pour le MELCD ; 6,1% pour le MATDC et 5,3% pour le MEIA en 2008. En 2007, ces proportions s'étaient établies 15,6% pour le MDA ; 10,1% pour le MH ; 3,7% pour le MELCD ; 3,3% pour le MATDC et 2,4% pour le MEIA.

En termes de comparaison avec les autres secteurs, le secteur de la santé totalise 32,5 milliards de FCFA de dépenses d'investissement en 2008, soit un taux de réalisation de 83,1% et 15,8% du total des investissements (172,162 milliards de FCFA). Celui de l'éducation - formation a bénéficié de 17,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 64,6% et 8,5% du total (172,162 milliards de FCFA). Quant aux infrastructures économiques, les dépenses publiques d'investissement se sont élevées à 30,1 milliards de FCFA correspondant ainsi à un taux de réalisation de 139,9% et à 14,6% du total (172,162 milliards de FCFA).

3.1.2.2. Dépenses d'investissements selon la nature des financements ou les types de financements

Selon les sources de financement, les dépenses d'investissement du secteur rural sont financées, pour une large part par l'aide non remboursable (ANR) avec une proportion moyenne de 44,7%. Le Trésor public arrive en seconde position avec une moyenne annuelle de 27,0% suivi par les emprunts et les ressources PPTE pour respectivement 21,4% et 6,9%.

Globalement, les investissements effectués dans le secteur rural avec les ressources provenant de l'aide non remboursable ont représenté 42,8% en 2008 soit 31,250 milliards de FCFA contre 46,7% en 2007 soit 28,981 milliards de FCFA. Les emprunts se sont situés à 18,0% du total en 2008 soit 13,171 milliards contre 24,8% en 2007 soit 15,394 milliards de FCFA. Quant aux ressources volet Trésor, elles ont atteint 34,0% en 2008 soit 24,810 milliards de FCFA contre 20,4% en 2007 soit 12,428 milliards de FCFA tandis que les dépenses d'investissement liées aux ressources PPTE ont passé de 8,6% en 2007 soit 5,309 milliards de FCFA contre 5,2% en 2008 soit 3,786 milliards de FCFA.

Tableau N° : Dépenses d'investissement par types de financement (en milliards de FCFA).

Années & %	ANR	Trésor	Emprunts	PPTE
2007	28,981	12,428	15,294	5,309
% (2007)	46,7	20,9	24,8	8,6
2008	31,250	24,81	13,171	3,769
% (2008)	42,8	34,0	18,0	5,2

3.1.2.3. Limites de l'étude sur les dépenses d'investissements

L'analyse des dépenses d'investissement est assise sur les données fournies par le budget d'investissement de l'Etat (BIE). Il apparaît des écarts souvent importants entre ces données et celles figurant dans le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE).

On a souvent tendance à confondre les décaissements comme des investissements effectivement réalisés. Dans la réalité, ces dépenses comportent, outre l'investissement proprement dit, une part des dépenses de fonctionnement et de salaires et traitements. En effet, une étude réalisée par l'INS en 2007 sur l'état d'exécution du Budget d'Investissement de l'Etat révèle que, pour 100 francs de dépense de projets, la part des dépenses de matériel et fournitures représente 19,8% et celle des salaires et traitements 14,6%, le reste, soit 65,6%, étant réellement destiné à l'investissement.

3.2. Dépenses publiques du secteur rural par Ministère

Selon les données provisoires relatives à l'exécution du budget d'investissement de l'Etat, le Ministère du Développement Agricole a bénéficié d'une part plus importante des ressources affectées au secteur rural avec une proportion moyenne de 38,4% sur 2007-2008. Cette moyenne est supérieure à celle enregistrée sur la période 2001 à 2006 (35,9%). Il est suivi par le Ministère de l'Hydraulique avec 29,7%. Le Ministère de l'Elevage et des Industries Animales, en dépit de son poids dans l'économie nationale, arrive en avant dernière position avec 10,8%, derrière le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (13,1%), mais devant celui de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification avec près de 9%.

3.2.1. Ministère du développement agricole

Avec une contribution appréciable en termes de valeur ajoutée (29,7% du PIB en 2008) et d'emplois, le sous-secteur du développement agricole occupe la première place en matière de dépenses d'investissements allouées au secteur rural. L'essentiel des ressources provient des emprunts qui représentent 33,8% des investissements agricoles suivi par l'aide non remboursable (30,2%) et le Trésor (29%). En rapportant à l'ensemble des investissements, le sous-secteur agricole absorbe 13,8% sur la période 2007-2008 avec une contribution moyenne de 39,9% des emprunts, l'aide non remboursable enregistrant, par contre, la plus faible proportion (8,2%). Le total des dépenses réalisées se chiffraient comme suit :

Tableau N°.... : Les dépenses réalisées au titre du MDA (en milliards de FCFA)

Année	Dépenses courantes			Dépenses d'investissement				Total
	Salaires	Biens et services	Transferts courants	Trésor	PPTE	Emprunts	ANR	
2006	2,047	0,946	0,877	0,711	1,744	17,677	9,857	29,812
2007	2,018	1,313	1,480	5,066	2,882	10,044	8,834	31,638
2008	2,363	1,231	1,698	9,569	0,830	7,396	6,725	33,838

Les dépenses du Ministère du Développement Agricole s'élevaient à **29,812 milliards, 31,638 milliards** et **33,838 milliards de FCFA** respectivement en **2006, 2007 et 2008**.

3.2.2. Ministère de l'Élevage et des Industries animales

Malgré son importance dans l'économie nationale (12,7% du PIB en 2008) et dans le dispositif de mise en œuvre de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, ce sous-secteur bénéficie de l'une des plus faibles parts des ressources affectées au secteur rural avec un taux de 10,8% en moyenne sur la période 2007-2008. Les ressources propres (Trésor et PPTE) contribuent pour 24,0% au financement de ce sous-secteur. Globalement, les dépenses d'investissement affectées au secteur de l'élevage représentent en moyenne 3,8% du total des dépenses publiques.

Pour la période 200-2008, ces dépenses sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°.... : Les dépenses réalisées au titre du MEIA (en milliards de FCFA)

Année	Dépenses courantes			Dépenses d'investissement				Total
	Salaires	Biens et services	Transferts courants	Trésor	PPTE	Emprunts	ANR	
2006	0,294	0,223	0,110	0,083	0,031	0,00	0,398	1,139
2007	0,305	0,286	0,204	0,644	0,208	1,156	8,834	4,863
2008	0,343	0,278	0,167	9,043	0,095	0,250	1,562	11,738

Au total, il ressort que les dépenses du Ministère sont passées de 1,139 milliards de FCFA en 2006, 4,863 milliards de FCFA en 2007 pour atteindre 11,738 milliards de FCFA en 2008. Cette évolution est due essentiellement au volet trésor de 9 milliards de CFA (Construction de l'Abattoir moderne de Niamey, amélioration génétique, vaccination et déparasitage).

3.2.3. Ministère de l'Hydraulique

L'apport du secteur hydraulique à l'économie nationale est très mal appréhendé du fait de la faiblesse des données statistiques. Les statistiques disponibles situent actuellement son poids à environ 4,0% du PIB. Sur la période 2007-2008, il a bénéficié de 37,7% des ressources d'investissement allouées au secteur rural, se situant ainsi en seconde place derrière le sous-secteur agricole, avec une contribution de 68,8% des ressources propres (Trésor + PPTE) et de 45,4% des aides non remboursables. Par rapport à l'ensemble, les investissements de ce sous-secteur représentent 13,5% avec une contribution plus importante des ressources propres (22,3%) et des emprunts (21,1%).

Tableau N°.... : Les dépenses réalisées au titre du MH (en milliards de FCFA)

Année	Dépenses courantes			Dépenses d'investissement				Total
	Salaires	Biens et services	Transferts courants	Trésor	PPTE	Emprunts	ANR	
2007				ND	0,903	9,655		10,558
2008	2,145	0,280	0,00	4,848	1,022	15,751		21,62

NB : Les dépenses courantes au titre de 2007, les données sont jumelées avec celles du Ministère de l'Environnement du fait que les deux Ministères formaient un seul et même Ministère jusqu'à la fin de la même année.

3.2.4. Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire

Ce sous-secteur a bénéficié de 4,7% du total des investissements en moyenne sur la période 2007-2008. Au niveau du secteur rural, ces investissements représentent 13,1% avec une contribution de 29,4% des ressources propres et de 22,5% des aides non remboursables.

Les dépenses réalisées au titre de ce département ministériel se répartissent aussi :

Tableau N°.... : Les dépenses réalisées au titre du MATDC (en milliards de FCFA)

Année	Dépenses courantes			Dépenses d'investissement				Total
	Salaires	Biens et services	Transferts courants	Trésor	PPTE	Emprunts	ANR	
2006	0,143	0,121	0,00	0,398	1,483	0,335	10,533	13,013
2007	0,147	0,273	0,00	1,201	0,341	0,188	3,964	6,114
2008	0,152	0,486	0,00	1,260	1,420	0,00	9,812	13,130

Les dépenses s'élèvent respectivement à 13,130 milliards de FCFA en 2008, 6,114 milliards de FCFA en 2007 et 13,013 milliards de FCFA en 2006.

3.2.5. Ministère de l'Environnement et de la lutte Contre la Désertification

Les dépenses du Ministère de l'Environnement et de la lutte Contre la Désertification cumulées pour la période 2007-2008, partie investissement s'élevaient à 8,366 milliards de FCFA avec 4,976 pour 2007 et 3,390 milliards de FCFA en 2008. Le jumelage de ce Ministère avec celui de l'Hydraulique jusqu'à fin 2007 a conduit à une compilation des

dépenses de ces deux ministères surtout celles de fonctionnement. Ce qui complique parfois l'analyse spécifique sans pour autant la biaiser. Pour les dépenses courantes ou de fonctionnement et les dépenses d'investissement, elles sont indiquées dans le tableau suivant (en milliards de FCFA) :

Tableau N°.... : Les dépenses réalisées au titre du MELCD (en milliards de FCFA)

Année	Dépenses courantes			Dépenses d'investissement			Total
	Salaires	Biens et services	Transferts courants	Trésor	PPTE	Financements extérieurs	
2007	1,770	0,398	0,348	-	0,974	-	4,976
2008	1,999	0,206	0,341	0,0901	0,479	2,888	3,390

3.3. Limites de l'analyse des dépenses publiques par Ministère

L'examen des données par Ministère commande une certaine prudence quant à leur interprétation, notamment sur les dépenses allouées au Développement Agricole et à l'Hydraulique d'une part, et à celles relevant de l'Elevage d'autre part. En effet, à une certaine époque, ces ministères ne formaient qu'un seul ou deux. Il est probable que certaines dépenses relevant par exemple du sous-secteur de l'élevage soient exécutées sous la coupe de ces deux autres Ministères.

De même, ce constat est valable pour le Ministère de l'Hydraulique et celui de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification.

Par ailleurs la performance en matière de consommation des crédits budgétaires peut s'expliquer par l'évolution positive des dépenses sur les ressources ANR et celles du Volet Trésor (Dépenses 2006 par rapport à celles 2007 par exemple). Cependant, plusieurs hiatus rencontrés peuvent expliquer une baisse du taux de consommation des crédits alloués :

- retard dans la mise en vigueur des prêts ;
- lenteur dans le processus de passation des marchés publics ;
- lenteur dans la libération des crédits ;
- lenteur dans le processus du contrôle financier.

3.4. Les points saillants du chapitre

Il ressort de l'examen des dépenses publiques sur les deux années 2007 et 2008 que le secteur rural a bénéficié d'un montant de 158,128 milliards de FCFA (investissement et fonctionnement), soit une moyenne de 79,1 milliards de FCFA par an contre 80,4 milliards de FCFA sur la période 2001-2006. Ce montant correspond à 16% des dépenses totales qui s'élèvent à 496 milliards en moyenne contre 23,6% sur la période 2001-2006. Il est constitué de 91,3% de dépenses d'investissement et de 8,7% de dépenses de fonctionnement. Ces investissements au profit du secteur rural s'élèvent à 135,12 milliards de FCFA sur un montant global de 377,8 milliards de FCFA, ce qui correspond à 35,76% des dépenses totales d'investissement sur la période 2007-2008. Pour ce type de dépenses, les aides non remboursables représentent 44,6% du total, les emprunts 21,1%, le Trésor 27,6% et les ressources PPTE 6,7%, soit au total 65,7% des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et 34,3% sur ressources propres.

CHAPITRE 4 : PRODUITS ET CONSTATS DE LA REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES 2007-2008

La précédente revue avait permis (i) l'élaboration d'un certain nombre de produits statistiques et d'outils de gestion, (ii) l'estimation du volume absolu et relatif de la dépense allouée au secteur rural, (iii) l'identification des traits majeurs pouvant caractériser l'efficacité, l'efficience et surtout l'impact de cette dépense. Tous ces aspects ont été abordés par la présente revue après une mise à jour des principaux tableaux statistiques. Le présent chapitre a pour objet de faire la synthèse des principaux enseignements à retenir des exercices budgétaires 2007 et 2008 au niveau du secteur rural.

4.1. Les constats sur la méthodologie utilisée

Comme annoncé dans le point 1.1. (rappel revue 2001-2006) la formation sur le tas des cadres est l'un des objectifs visés par l'exercice de la présente revue des dépenses publiques du secteur rural au Niger mais la plus grande préoccupation reste et demeure la méthodologie suivie pour mener à bien cette revue.

La revue 2007-2008 a eu le mérite de compléter les informations contenues dans la précédente sur la période considérée de ce fait, elle est restée dans ses limites du point de vue envergure. A ce propos nous recommandons que la prochaine revue s'étende aux ONG/AD et autres acteurs afin de mieux estimer le volume des dépenses publiques intervenant dans le secteur.

4.2. Les constats de la revue au plan institutionnel

Au cours de la période 2007-2008, le paysage institutionnel a été surtout marqué par un certain nombre de réformes stratégique, institutionnelle, administrative et financière :

- l'adoption d'un nouveau cadre de référence de la politique économique, financière et sociale à savoir la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP).
- la mise en place des instances de pilotage (13 comités de pilotage et cadres de concertation Etat/PTF) pour chacun des 23 Programmes et sous programmes, même si par ailleurs elles restent non fonctionnelles pour la plupart ;
- le lancement du processus de régionalisation de la SDR avec la mise en place des instances de pilotage et de concertations régionales ainsi que l'élaboration du guide de régionalisation ;
- l'application de la comptabilité matière et la création des divisions des marchés publics dans tous les ministères suite aux réformes engagées dans le cadre du PEMFAR I ;
- la création des Directions des Statistiques dans tous les ministères qui travaillent en étroite collaboration avec les DEP déjà existantes en vue d'une compilation et l'analyse des données statistiques ;
- le renforcement du SE-SDR en ressources humaines ;
- l'accroissement numérique du personnel du secteur suite aux efforts de recrutement réalisés par le Gouvernement mais avec une répartition et une composition toujours

déséquilibrée entre les cadres du niveau central et ceux exerçant dans les régions d'une part et, entre les cadres de conception et d'exécution d'autre part (réf tableau). Le même constat a été fait lors de la précédente revue et persiste encore.

Il a été constaté lors de la revue 2001-2006 que les membres du Secrétariat Exécutif travaillaient à temps partiel à cause du cumul de fonction. Cette situation perdure à ce jour.

4.3 Les constats de la revue au niveau de l'information

La production d'informations fiables pouvant servir à la prise des décisions rationnelles constitue un des objectifs de toute revue des dépenses publiques. Lors de la revue 2001-2006, un important stock d'informations budgétaires et financières a été obtenu. La présente revue a pour mission la mise à jour du stock d'informations déjà accumulé. Au regard des informations collectées, il ressort que les mêmes contraintes liées à l'accès aux données et à leur fiabilité demeurent. Il est frappant de noter que par rapport à la précédente revue, aucun progrès n'a été réalisé pour rendre les données fiables et accessibles alors qu'il existe un sous programme spécifique destiné à cet effet. Il s'agit du sous programme 7.2 « Systèmes d'information et connaissance du milieu rural » qui devrait permettre de constituer un centre de documentation sur le développement rural. A défaut, les informations du secteur restent encore éparpillées entre plusieurs structures.

4.4. Les constats de la revue au niveau de la planification

Le niveau d'internalisation du contenu du plan d'Action de la SDR est peu élevé en ce qui concerne la formulation de certains indicateurs et du mode de leur renseignement qui sont parfois différents de ceux du maître d'œuvre (unités de mesures de l'indicateur, objet ciblé par l'indicateur). Les ministères techniques continuent de travailler comme par le passé sans toujours faire référence à la SDR car l'outil de programmation budgétaire qu'est le Cadre des Dépenses à Moyen Terme reste encore méconnu de la majorité des maîtres d'œuvre.

4.5. Les constats au niveau du Suivi-Evaluation

La précédente revue avait fortement préconisé que la situation de référence de tous les indicateurs retenus aux fins de suivi de la SDR soit établie pour les années 2004, 2005 et 2006. Très malheureusement la cellule DEP/DS qui a ce mandat souffre d'un dysfonctionnement qui ne lui a pas permis de faire cette situation de référence. Il faut noter aussi qu'il n'existe à ce jour aucun rapport de suivi de mise en œuvre de la SDR. Dans le contexte actuel, dominé par la gestion axée sur les résultats, il y a lieu de s'interroger sur les résultats atteints par la SDR et faire une première évaluation de la mise en œuvre de la stratégie afin de rectifier le tir.

4.6. Les constats de la revue au niveau du volume annuel des dépenses

Sur la période 2007-2008 le volume des dépenses publiques est estimé en moyenne annuelle à 79,1 milliards de FCFA contre 80,4 1 milliards de FCFA sur la période 2001-2006. On note

une légère régression d'un peu moins d'un milliard qui, en partie, s'explique par le fait qu'un certain nombre de projets de développement sont arrivés à terme et que la mobilisation des ressources dans le cadre de l'approche programme n'a pas conséquemment démarré à cause de la non fonctionnalité des instances de pilotage des programmes de la SDR. Le redressement de cette situation passe par une bonne fonctionnalité des instances de pilotage notamment le comité de pilotage et les cadres de concertation Etat/PTF.

4.7. Les constats de la revue au niveau des dépenses des ministères techniques

Bien que le MDA soit en tête du peloton par rapport aux ressources allouées au sous secteur agriculture, il n'en demeure pas moins que le volume annuel de ses dépenses diminue d'année en année, en passant de 33,838 milliards de FCFA en 2006 à 31,638 milliards de FCFA en 2007 et à 29,812 milliards de FCFA en 2008. A l'inverse, les dépenses dans le sous secteur élevage sont en augmentation. Elles sont passées de 1,139 milliards de FCFA en 2006 à 4,863 milliards de FCFA en 2007 puis 11,738 milliards de FCFA en 2008. Quant aux ministères, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification et celui de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, leurs volumes annuels des dépenses évoluent en dent de scie sur la période 2006-2008. Le ministère qui prend de l'envol depuis sa scission avec l'Environnement est le Ministère de l'hydraulique qui passe d'un volume annuel des dépenses d'environ 11,813 milliards de FCFA en 2007 à 24,045 milliards de FCFA en 2008. Ce constat montre que la priorité du gouvernement est l'accès des populations rurales à l'eau potable.

4.7.1. Les Constats au niveau de la masse salariale

Sur la période sous revue, il y a eu une augmentation des salaires pour l'ensemble des Ministères techniques du secteur. Ainsi, la masse salariale est passée de 4,138 milliards de FCFA en 2007 à 5,003 milliards de FCFA en 2008 soit une augmentation de 0,865 milliards de FCFA. Cette augmentation a été le fruit d'une politique volontariste du Gouvernement visant à relever le niveau des salaires des fonctionnaires de façon générale. Elle s'explique aussi par l'accroissement des effectifs de 928 agents toutes catégories confondus sur la période 2006-2009.

4.7.2. Les constats au niveau des biens et services

Le volume annuel des dépenses au niveau des biens et services est resté sensiblement le même sur la période sous revue. Il était de 2,269 milliards de FCFA en 2007 et 2,268 milliards de FCFA en 2008. Il est en nette progression par rapport à la revue 2001-2006. Les dépenses les plus importantes sont réalisées au niveau du MDA : 1,312 milliards de FCFA en 2007 contre 1,231 milliards de FCFA en 2008.

4.7.3. Les constats au niveau des subventions et transferts

Le titre des subventions et transferts est celui qui a connu un bond spectaculaire entre 2007 et 2008. Le volume annuel des dépenses est ainsi passé de 2,031 milliards de FCFA en 2007 à 7,206 milliards de FCFA en 2008 du fait d'une allocation de 5,2 milliards de FCFA à la centrale d'approvisionnement pour l'achat d'engrais. Cela a fait passer les dépenses de

fonctionnement totales du secteur de 8,439 milliards de FCFA en 2007 milliards de FCFA à 14,478 milliards de FCFA en 2008.

4.7.4. Les constats au niveau des investissements

Le volume annuel des investissements dans le secteur rural est en progression sur la période sous revue. Il est passé de 62,112 milliards de FCFA en 2007 à 73,017 milliards de FCFA en 2008 soit une moyenne annuelle de 67,5 milliards de FCFA. Cette moyenne est inférieure à celle de la revue 2001-2006 qui était de 73,67 milliards de FCFA. Cette tendance à la baisse s'explique par la non effectivité de l'approche programme (phase transitoire de l'approche projet vers l'approche programme) et le fait que de nombreux projets sont terminés tandis que d'autres en cours ne sont pas arrivés à maturités.

La répartition de ces investissements du secteur par Ministère donne le classement suivant :

- MDA : 24,5 milliards de FCFA en 2008 (26,82 milliards de FCFA en 2007).
- MH : 21 milliards de FCFA en 2008 (10 milliards de FCFA en 2007) ;
- MAT/DC : 12,49 milliards de FCFA en 2008 (5,69 milliards de FCFA en 2007) ;
- ME/IA : 10,95 milliards de FCFA en 2008 (4,06 milliards de FCFA en 2007) ;
- ME/LCD : 3,39 milliards de FCFA en 2008 (10 milliards de FCFA en 2007).

Cette répartition reflète le niveau de mise en œuvre de l'approche programme dans le secteur rural. Quand celle-ci sera effective, la revue devra présenter les niveaux d'investissement par programme et non par Ministère, chose qui aujourd'hui s'avère assez difficile à établir au regard de la configuration actuelle du CDMT. En réalité, ce ne sera possible que lorsque le MEF aura adopté le CDMT comme instrument au niveau national.

Selon les sources de financement, les investissements réalisés dans le secteur rural proviennent des aides non remboursables pour 44,7%, du Trésor Public pour 27%, des Emprunts pour 21,4% et des fonds PPTE pour 6,9%.

4.8. Les constats de la revue au niveau du système de gestion de la dépense

La gestion budgétaire se fait sur une base caisse en libérant les crédits en fonction de la liquidité mobilisée par les régies financières de l'Etat. Malgré la mise en œuvre du PEMFAR des lourdeurs persistent sur les procédures actuelles, ce qui permet pas aux partenaires techniques et financiers d'injecter les fonds destinés au financement du secteur directement dans le budget de l'Etat. Il y a lieu d'accélérer la mise en place du fonds commun en attendant que les procédures nationales de gestion de la dépense soient fluidifiées.

Il s'avère impératif d'élaborer des budgets programmes avec le CDMT comme outil effectif de travail à tous les niveaux avec une autonomie de gestion des Ministères techniques maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre des programmes y afférents.

4.9. Les constats au niveau de l'Elevage

Le secteur de l'élevage, fort d'un cheptel estimé en 2007 à 35 millions de têtes toutes espèces confondues, soit 13 millions d'UBT en 2008, demeure un atout indéniable pour le développement économique du pays. Il est pratiqué sur environ 62 millions d'hectares avec une diversité d'espèces animales. Il est la deuxième activité de production des populations rurales après l'agriculture. Il vient aussi en deuxième position comme source de devises fortes pour le pays et de revenus pour les populations. C'est un véritable outil de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et d'atténuation du déséquilibre de la balance de paiement. Il devrait être pour le gouvernement un important facteur de croissance économique. Une étude récente conduite par l'IFPRI a fait ressortir que c'est le sous secteur qui a le plus important potentiel de croissance du secteur rural.

La mise en œuvre du Programme 12 de la SDR intitulé « *Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux* » devrait permettre de mobiliser des investissements conséquents pour faire du secteur le levier de la croissance dans le secteur rural.

Cependant une analyse minutieuse des investissements réalisés dans ce secteur fait apparaître des contradictions entre les discours et les chiffres.

La part de l'élevage dans le budget global d'investissements de l'Etat durant la période sous revue n'a représenté respectivement que 3,3% en 2007 et 7,4% en 2008 avec des taux de réalisation respectivement de 3,24% et 7,47%. Comparé aux investissements du secteur rural, les ressources mobilisées ne représentent que respectivement 7,41% et 15,76%. Avec des niveaux de financement aussi faibles, il est difficilement soutenable de considérer l'élevage comme un secteur réellement prioritaire pour le Niger.

4.10. La consolidation des produits de la revue des dépenses publiques

Tous les produits de la revue précédente ont été mis à jour et actualisés sur la période 2007-2008 à savoir en particulier le fichier des effectifs, le fichier budgétaire et l'annexe statistique.

4.10.1. Le fichier des effectifs

La constitution du fichier des effectifs depuis la revue précédente suivie de son actualisation sur la période 2007-2008 et la création des directions des ressources humaines dans chacun des Ministères du secteur, jettent les bases d'une gestion efficace des ressources humaines à condition que cette préoccupation soit partagée par l'ensemble des acteurs. Ainsi, la gestion du personnel et sa répartition entre le niveau central et les régions de manière à permettre une bonne mise en œuvre de l'approche programme seront maîtrisés, mais tel n'est pas encore le cas pour le moment à l'exception du MH qui a initié une démarche dans ce sens depuis 2007.

4.10.2. Le fichier budgétaire

La mise à jour du fichier budgétaire a été effectuée sur la période 2007-2008 mais la recommandation de la revue précédente qui souhaitait une mise à jour trimestrielle des crédits et des dépenses de l'année fiscale courante tarde à se concrétiser. Cette mise à jour, un mois après la fin d'un trimestre est pourtant possible, il suffirait que les DRFM ou plus généralement la Cellule DEP/DRFM/DRH internalisent cette préoccupation pour aboutir à des résultats.

4.10.3. Le répertoire des aides extérieures

Le financement du secteur dépend à près de 80% de l'aide extérieure, l'actualisation du répertoire des aides extérieures s'impose comme un impératif mais la revue 2007-2008 n'a pu actualiser ce fichier. Il y a lieu de s'y atteler rapidement par échange de courrier électronique avec les partenaires techniques et financiers du secteur. Mieux, la constitution de ce répertoire pourrait donner l'occasion de croiser les informations fournies par le Ministère de l'Economie et des Finances en ce qui concerne l'exécution des portefeuilles des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur.

4.10.4. L'Annexe statistique

La plupart des tableaux statistiques constitués lors de la revue précédente ont été mis à jour sur la période 2007-2008. Cette mise à jour continue aura le mérite de constituer des séries de données dont l'exploitation statistique permettra davantage une meilleure connaissance de l'évolution du secteur rural.

4.10.5. La préparation des revues de dépenses publiques futures

Pour la préparation des revues de dépenses publiques à venir, il y a lieu de s'appuyer sur le guide de revue de dépenses publiques. Il serait souhaitable que la revue commence aux mois de mars - avril de chaque année afin de donner plus du temps au groupe de travail pour la collecte des données et pour les travaux en plénière en vue d'une meilleure appropriation de la démarche. Mais c'est surtout pour que la RDP soit terminée en juin, afin de pouvoir être utilisée dans le cycle de programmation budgétaire.

Les cadres de la Cellule DEP/DRFM/DRH engagés dans la revue doivent être disponibles afin de réaliser le travail dans les délais impartis.

CONCLUSION GENERALE

La revue des dépenses publiques 2007-2008 du secteur rural à l'instar de la précédente a permis d'estimer le volume des dépenses du secteur rural qui se chiffre à 70,6 milliards de FCFA en 2007 soit 15,81% des dépenses globales du budget de l'Etat et 87,5 milliards de FCFA en 2008 soit 16% des dépenses du budget de l'Etat, on note une légère progression des dépenses pendant la période sous revue. Même si elle n'a pas permis d'estimer le volume des dépenses par programme de la SDR, la revue 2007-2008 a eu le mérite de fournir les renseignements nécessaires sur le niveau des dépenses réalisées et la contribution de chaque partenaire dont celle de l'Etat qui renseigne sur la proportion du budget de l'Etat consacrée au secteur rural conformément aux engagements de Maputo. On peut ainsi dire que l'Etat nigérien a consacré 15% de son budget au secteur rural en 2007 et 16% en 2008, ce qui est largement au dessus du seuil de 10% fixé par les accords de Maputo.

Les efforts doivent être cependant poursuivis et renforcés par l'Etat et ses partenaires pour mobiliser davantage de ressources au profit du secteur en vue de la réalisation d'investissement capables de réduire l'incidence de la pauvreté.

La collecte et le traitement des données doivent être progressivement améliorées. Les cadres institutionnels contribuant (ou concourant) à la mise en œuvre de la SDR doivent être nécessairement opérationnels : renforcement des capacités (formations, moyens de fonctionnement, etc.).

Le SE-SDR doit être doté d'un dispositif de suivi évaluation dont le rôle est d'impulser la Cellule DEP/DS autour de la production périodique et régulière de certains produits à inscrire dans leurs cahiers de charges.

RECOMMANDATIONS

Les différents constats qui pourraient handicaper l'atteinte des résultats du secteur, appellent les recommandations ci-dessous :

Aux plus hautes autorités des ministères de la SDR :

1. Accroître équitablement les crédits délégués au profit des structures régionales et départementales du secteur, comme effectué par le Ministère de l'Hydraulique en 2009 ;
2. Former tous les acteurs chargés de la préparation et de l'exécution budgétaire sur la programmation et le cadre pluriannuel des dépenses ;
3. Doter les services déconcentrés en ressources humaines en qualité et en quantité ;
4. Doter les services déconcentrés en des crédits délégués pour le fonctionnement des services et l'entretien des matériels techniques et de transport ;
5. Promouvoir une réallocation ou restructuration interne des ressources budgétaires par les DRFM et les plus hautes autorités du secteur afin d'augmenter les crédits de fonctionnement des services déconcentrés, comme effectué par les autorités du ministère de l'hydraulique ;
6. Prendre les dispositions pour le passage à une budgétisation axée sur les résultats, et, par programme majeur de la SDR ;

A l'équipe technique chargée de la RDP :

7. La prise en compte des éléments suivants lors des revues prochaines (conformément aux orientations du Manuel de RDP, Programme d'Appui à la Bonne Gouvernance, PNUD, 2002) :
 - Les ressources matérielles et infrastructurelles des ministères par région ;
 - L'évolution de l'effectif du personnel par ministère, par région, zone géographique, sexe, corps et catégorie ;
 - Les dépenses de biens et services selon les principales catégories (matériel, fournitures, carburant,) ;
 - Analyse des dépenses d'investissement selon les détails des principales composantes (investissement administratif et investissement des projets/programmes) ;
 - Analyse de l'exécution budgétaire notamment l'examen des taux de consommation par catégories de dépenses et/ou sous catégories de dépenses, selon les ministères et au niveau global de la SDR ;
 - Appréciation des crédits délégués par catégories de dépenses, sous secteur et région ;
 - Appréciation du niveau des crédits délégués par rapport aux dépenses globales de la SDR, et, aux dépenses totales de la gestion (national) ;
8. Prendre les dispositions nécessaires pour un début des travaux de la RDP du secteur à partir de mars 2010 ;
9. Prendre les dispositions nécessaires pour la conduite de collecte des données au niveau des huit régions.

ANNEXES

Revue des dépenses publiques du secteur du développement rural

Tableau synthèse des crédits par ministère

(en milliers de francs CFA)

Tableau ... : - Crédits budgétaires

	Historique					
	2004	2005	2006	2007	2008	2007-08
A - Développement Agricole						
1. Traitements et salaires	1 925 000	1 302 282	1 536 612	2 018 029	1 691 638	3 709 667
2. Biens et services	1 333 873	1 407 349	1 412 345	1 478 970	1 521 065	3 000 035
3. Subventions et autres transferts courants	1 085 957	1 244 825	1 245 863	1 605 863	6 945 863	8 551 726
Sous-total	4 344 830	3 954 456	4 194 820	5 102 862	10 158 566	15 261 428
B - Elevage et Industries Animales						
1. Traitements et salaires	10 300	651 141	715 549	147 398	905 935	1 053 333
2. Biens et services	264 100	295 485	319 974	337 682	372 021	709 703
3. Subventions et autres transferts	259 806	301 498	261 000	261 000	271 701	532 701
Sous-total	534 206	1 248 124	1 296 523	746 080	1 549 657	2 295 737
C - Aménagement et développement communautaire						
1. Traitements et salaires		273 475	300 526	308 954	380 486	689 440
2. Biens et services	139 565	203 595	309 946	329 677	368 109	697 786
3. Subventions et autres transferts courants						
Sous-total	139 565	477 070	610 472	638 631	748 595	1 387 226
D - Hydraulique						
1. Traitements et salaires	1 395 900	1 422 646	1 563 368	1 828 941	750 799	2 579 740
2. Biens et services	361 092	396 295	471 426	509 148	341 675	850 823
3. Subventions et autres transferts	491 205	491 205	461 344	461 344		461 344
Sous-total	2 248 197	2 310 146	2 496 138	2 799 433	1 092 474	3 891 907
E - Environnement et de la lutte contre la désertification						
1. Traitements et salaires	1 395 900	1 422 646	1 563 368	1 828 941	1 307 527	3 136 468
2. Biens et services	361 092	397 795	472 860	509 148	283 377	792 525
3. Subventions et autres transferts	491 205	491 205	461 344	461 344	485 259	946 603
Sous-total	2 248 197	2 311 646	2 497 572	2 799 433	2 076 163	4 875 596
F - Total secteur développement rural						
1. Traitements et salaires	3 331 200	3 649 544	4 116 055	4 303 322	5 036 385	9 339 707
2. Biens et services	2 098 630	2 302 724	2 513 691	2 655 477	2 886 247	5 541 724
3. Subventions et autres transferts	1 836 968	2 037 528	1 968 207	2 328 207	7 702 823	10 031 030
TOTAL	7 266 798	7 989 796	8 597 953	9 287 006	15 625 455	24 912 461
G - Structure des crédits budgétaires						
1. Traitements et salaires	45,8	45,7	47,9	46,3	32,2	37,5
2. Biens et services	28,9	28,8	29,2	28,6	18,5	22,2
3. Subventions et autres transferts	25,3	25,5	22,9	25,1	49,3	40,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* : pendant cette période, les deux (2) Ministères étaient ensemble

Revue des dépenses publiques du secteur du développement rural
Tableau synthèse des dépenses par ministère
(en milliers de francs CFA)

Tableau ... : - Dépenses ordonnancées

	Historique					
	2004	2005	2006	2007	2008	2007-08
A - Développement Agricole						
1. Traitements et salaires	1 857 771	1 781 780	2 047 493	2 018 029	2 363 365	4 381 393
2. Biens et services	884 436	1 336 472	967 339	1 312 704	1 231 479	2 544 183
3. Subventions et autres transferts courants	718 389	1 059 522	878 142	1 479 516	6 698 046	8 177 561
Sous-total	3 460 596	4 248 651	4 337 980	4 810 248	10 292 890	15 103 138
B - Elevage et Industries Animales						
1. Traitements et salaires	14 992	17 060	24 139	47 786	343 040	390 826
2. Biens et services	169 022	197 226	224 122	285 559	277 593	563 152
3. Subventions et autres transferts	141 001	123 945	115 415	204 475	167 479	371 954
Sous-total	325 015	436 490	455 528	537 820	788 112	2 230 317
C - Aménagement et développement communautaire						
1. Traitements et salaires				302 243	151 707	453 950
2. Biens et services	78 632	66 387	121 462	272 929	272 929	545 859
3. Subventions et autres transferts courants						
Sous-total	78 632	203 595	313 179	575 173	424 636	614 774
D - Hydraulique						
1. Traitements et salaires	1 367 128	1 451 162	1 749 054	1 769 992	146 118	1 916 110
2. Biens et services	310 626	333 734	378 834	397 901	280 268	678 169
3. Subventions et autres transferts	487 465	451 188	440 255	347 750		347 750
Sous-total	2 165 219	2 236 084	2 568 143	2 515 643	426 386	2 942 029
E - Environnement et de la lutte contre la désertification						
1. Traitements et salaires	1 367 128	1 451 162	1 749 054	1 769 992	1 998 850	3 768 842
2. Biens et services	310 626	333 734	378 834	397 901	206 205	604 106
3. Subventions et autres transferts	487 465	451 188	440 255	347 750	341 341	689 091
Sous-total	2 165 219	2 236 084	2 568 143	2 515 643	2 546 396	5 062 039
F - Total secteur développement rural						
1. Traitements et salaires	3 239 891	3 250 002	3 820 686	4 138 050	5 003 079	9 141 129
2. Biens et services	1 442 716	1 933 819	1 691 757	2 269 093	2 268 475	4 537 568
3. Subventions et autres transferts	1 346 855	1 634 655	1 433 812	2 031 740	7 206 866	9 238 607
TOTAL	6 029 462	6 818 476	6 946 255	8 438 884	14 478 420	22 917 304
G - Structure des dépenses ordonnancées						
1. Traitements et salaires	53,7	47,7	55,0	49,0	34,6	39,9
2. Biens et services	23,9	28,4	24,4	26,9	15,7	19,8
3. Subventions et autres transferts	22,3	24,0	20,6	24,1	49,8	40,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* : pendant cette période, les deux (2) Ministères étaient ensemble

Revue des dépenses publiques du secteur rural
Estimation des dépenses du Titre 2 : Salaires et traitements
(en millions de francs CFA)

Tableau

	----- Historique -----					
	2004	2005	2006	2007	2008	2007-08
A. Crédits						
Développement agricole	1 925	1 302	1 537	2 018	1 692	3 710
Elevage et Industries Animales	10	651	716	147	906	1 053
Aménagement du territoire et dvpt communautaire	0	273	301	309	380	689
Hydraulique	1 396	1 423	1 563	1 829	751	2 580
Environnement et lutte contre désertification					1 308	1 308
Autres ministères et organismes						
TOTAL	3 331	3 650	4 116	4 303	5 036	9 340
<hr/>						
	----- Historique -----					
	2004	2005	2006	2007	2008	2007-08
B. Dépenses						
Développement agricole	1 858	1 782	2 047	2 018	2 363	4 381
Elevage et Industries Animales	15	17	24	48	343	391
Aménagement du territoire et dvpt communautaire	0	0	0	302	152	454
Hydraulique	1 367	1 451	1 749	1 770	146	1 916
Environnement et lutte contre désertification					1 999	1 999
Autres ministères et organismes						
TOTAL	3 240	3 250	3 821	4 138	5 003	9 141

Revue des dépenses publiques du secteur rural
Estimation des dépenses du Titre 3 : Biens et services
(en millions de francs CFA)

Tableau

A. Crédits	Historique			2007	2008	2007-08
	2004	2005	2006			
Développement agricole	1 334	1 407	1 412	1 479	1 521	3 000
Élevage et Industries Animales	264	295	320	338	372	710
Aménagement du territoire et dvpt communautaire	140	204	310	330	368	698
Hydraulique					342	851
Environnement et lutte contre désertification	361	398	473	509	283	283
TOTAL	2 099	2 304	2 515	2 655	2 886	5 542

B. Dépenses	Historique			2007	2008	2007-08
	2004	2005	2006			
Développement agricole	884	1 336	967	1 313	1 231	2 544
Élevage et Industries Animales	169	197	224	286	278	563
Aménagement du territoire et dvpt communautaire	79	66	121	273	273	546
Hydraulique					280	678
Environnement et lutte contre désertification	311	334	379	398	206	206
TOTAL	1 443	1 934	1 692	2 269	2 268	4 538

F. Taux d'exécution budgétaire (%)	Historique			2007	2008	2007-08
	2004	2005	2006			
Développement agricole	66,3	95,0	68,5	88,8	81,0	84,8
Élevage et Industries Animales	64,0	66,7	70,0	84,6	74,6	79,4
Aménagement du territoire et dvpt communautaire	56,6	32,4	39,0	82,8	74,1	78,2
Hydraulique					82,0	79,7
Environnement et lutte contre désertification	86,0	83,9	80,1	78,2	72,8	72,8
TOTAL	68,8	83,9	67,2	85,4	78,6	81,9

Revue des dépenses publiques du secteur rural
Évolution des crédits au titre des transferts et subventions
(en milliers de francs CFA)

Tableau Évolution des crédits au titre des transferts et subventions

Crédits budgétaires	Historique					2007-08
	2004	2005	2006	2007	2008	
1. Développement agricole						
Subvention à l'IPDR de Kollo		110 000	110 000	110 000	110 000	220 000
Centrale d'approvisionnement des engrais				360 000	5 200 000	5 560 000
Subvention à la production agricole	350 000	358 868	400 863	400 863	400 863	801 726
Subventions au riz du Niger (Fonds de roulement)					500 000	500 000
Renforcement des Organisations paysannes	30 957	30 957	30 000	30 000	30 000	60 000
Secrétariat permanent du Code rural	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	100 000
ONAHA	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	300 000
INRAN	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	1 000 000
CONACILSS	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	10 000
Total MDA	1 085 957	1 204 825	1 245 863	1 605 863	6 945 863	8 551 726
2. Elevage et Industries Animales						
Centre de multiplication du bétail		30 000	30 000	30 000	30 000	60 000
Actions économiques	229 806	240 147	200 000	206 000	216 701	422 701
Organisation internationales	30 000	31 351	31 000	25 000	25 000	50 000
Total ME/IA	259 806	301 498	261 000	261 000	271 701	532 701
3. Aménagement territoire et développement communautaire				0	0	0
4. Hydraulique				0	0	0
5. Environnement et de la lutte contre la désertification						
Programme gommier	384 075	384 075	314 075	319 075	319 075	638 150
Aide à la production	57 130	57 130	37 269	37 269	41 184	78 453
Développement pisciculture		50 000	30 000	30 000	20 000	50 000
Développement faunique	50 000		30 000	30 000	20 000	50 000
Lutte contre feux de brousse			30 000	30 000	30 000	60 000
Empoisonnement des mares					5 000	5 000
Appui au centre de formation de Torodi			10 000	10 000	10 000	20 000
Appui à la Stratégie de Développement Rural			10 000	10 000	10 000	20 000
Formation structure de base					30 000	30 000
Total ME/LCD	491 205	491 205	461 344	466 344	485 259	951 603
Crédits budgétaires	2004	2005	2006	2007	2008	2007-08
1. Sommaire par ministère						
MDA	1 085 957	1 204 825	1 245 863	1 605 863	6 945 863	8 551 726
ME/IA	259 806	301 498	261 000	261 000	271 701	532 701
MAT/DC						
MH						
ME/LCD	491 205	491 205	461 344	466 344	485 259	951 603
Total - secteur rural	1 836 968	1 997 528	1 968 207	2 333 207	7 702 823	10 036 030
2. Répartition des crédits						
MDA	59,1	60,3	63,3	68,8	90,2	85,2
ME/IA	14,1	15,1	13,3	11,2	3,5	5,3
MAT/DC						
MH						
ME/LCD	26,7	24,6	23,4	20,0	6,3	9,5
Total - secteur rural	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Comptabilité publique (MEF).

Revue des dépenses publiques du secteur rural
Évolution des dépenses au titre des transferts et subventions
(en milliers de francs CFA)

Tableau Évolution des dépenses au titre des transferts et subventions

Dépenses (ordonnancements)	Historique		2006	2007	2008	2007-08
	2004	2005				
1. Développement agricole						
Subvention à l'IPDR de Kollo		109 991	100 128	110 000	110 000	220 000
Centrale d'approvisionnement des engrais				360 000	5 150 000	5 510 000
Subvention à la production agricole	174 095	233 809	147 000	287 526	224 722	512 248
Subventions au riz du Niger (Fonds de roulement)					500 000	500 000
Renforcement des Organisations paysannes	26 958	8 700	20 623	29 580	22 153	51 733
Secrétariat permanent du Code rural	27 013	36 219	15 530	37 449	37 420	74 869
ONAHA	112 500	150 000	136 538	150 000	150 000	300 000
INRAN	375 000	500 000	455 125	500 000	500 000	1 000 000
CONACILSS	2 823	3 747	3 198	4 960	3 749	8 709
2. Total MDA	718 389	1 042 466	878 142	1 479 516	6 698 044	8 177 560
Elevage et Industries Animales						
Centre de multiplication du bétail		21 889	27 308	22 500	30 000	52 500
Actions économiques	129 001	87 556	69 108	156 975	117 479	274 454
Organisation internationales	12 000	14 500	19 000	25 000	20 000	45 000
Total ME/IA	141 001	123 945	115 415	204 475	167 479	371 954
3. Aménagement territoire et développement communautaire				0	0	0
4. Hydraulique				0	0	0
Total MH						
5. Environnement et de la lutte contre la désertification						
Programme gommier	384 073	384 064	313 945	229 977	215 114	445 091
Aide à la production	54 316	17 125	37 217	35 964	28 671	64 635
Développement pisciculture			29 389	22 500	13 903	36 403
Développement faunique	49 075	50 000	24 908	21 809	13 851	35 660
Lutte contre feux de brousse			24 797	22 499	29 957	52 456
Empoisonnement des mares					5 000	5 000
Appui au centre de formation de Torodi				4 999	6 947	11 946
Appui à la Stratégie de Développement Rural			10 000	10 000	6 985	16 985
Formation structure de base					20 909	20 909
Total ME/LCD	487 465	451 188	440 255	347 748	341 337	689 085
Dépenses (ordonnancements)	2004	2005	2006	2007	2008	2007-08
1. Sommaire par ministère						
MDA	718 389	1 042 466	878 142	1 479 516	6 698 044	8 177 560
ME/IA	141 001	123 945	115 415	204 475	167 479	371 954
MAT/DC						
MH						
ME/LCD	487 465	451 188	440 255	347 748	341 337	689 085
Total - secteur rural	1 346 855	1 617 599	1 433 812	2 031 739	7 206 860	9 238 599
2. Répartition des dépenses						
MDA	53,3	64,4	61,2	72,8	92,9	88,5
ME/IA	10,5	7,7	8,0	10,1	2,3	4,0
MAT/DC						
MH						
ME/LCD	36,2	27,9	30,7	17,1	4,7	7,5
Total - secteur rural	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Comptabilité publique (MEF).

Revue des dépenses publiques du secteur rural
Taux d'exécution des crédits au titre des transferts et subventions
(en pourcentage)

Tableau Taux d'exécution des crédits au titre des transferts et subventions

Taux d'exécution (%)	Historique					2007-08
	2004	2005	2006	2007	2008	
1. Développement agricole						
Subvention à l'IPDR de Kollo		100,0	91,0	100,0	100,0	100,0
Centrale d'approvisionnement des engrais				100,0	99,0	99,1
Subvention à la production agricole	49,7	65,2	36,7	71,7	56,1	63,9
Subventions au riz du Niger (Fonds de roulement)					100,0	100,0
Renforcement des Organisations paysannes	87,1	28,1	68,7	98,6	73,8	86,2
Secrétariat permanent du Code rural	54,0	72,4	31,1	74,9	74,8	74,9
ONAHA	75,0	100,0	91,0	100,0	100,0	100,0
INRAN	75,0	100,0	91,0	100,0	100,0	100,0
CONACILSS	56,5	74,9	64,0	99,2	75,0	87,1
2. Total MDA	66,2	86,5	70,5	92,1	96,4	95,6
Elevage et Industries Animales						
Centre de multiplication du bétail		73,0	91,0	75,0	100,0	87,5
Actions économiques	56,1	36,5	34,6	76,2	54,2	64,9
Organisation internationales	40,0	46,3	61,3	100,0	80,0	90,0
Total ME/IA	54,3	41,1	44,2	78,3	61,6	69,8
3. Aménagement territoire et développement communautaire						
4. Hydraulique						
5. Environnement et de la lutte contre la désertification						
Programme gommier	100,0	100,0	100,0	72,1	67,4	69,7
Aide à la production	95,1	30,0	99,9	96,5	69,6	82,4
Développement pisciculture			98,0	75,0	69,5	72,8
Développement faunique	98,1		83,0	72,7	69,3	71,3
Lutte contre feux de brousse			82,7	75,0	99,9	87,4
Empoisonnement des mares					100,0	100,0
Appui au centre de formation de Torodi				50,0	69,5	59,7
Appui à la Stratégie de Développement Rural			100,0	100,0	69,9	84,9
Formation structure de base					69,7	69,7
Total ME/LCD	99,2	91,9	95,4	74,6	70,3	72,4
Taux d'exécution (%)	2004	2005	2006	2007	2008	2007-08
Sommaire par ministère						
MDA	66,2	86,5	70,5	92,1	96,4	95,6
ME/IA	54,3	41,1	44,2	78,3	61,6	69,8
MAT/DC						
MH						
ME/LCD	99,2	91,9	95,4	74,6	70,3	72,4
Taux d'exécution - secteur rural	73,3	81,0	72,8	87,1	93,6	92,1

Source : Direction de la Comptabilité publique (MEF).

PROJETS ET PROGRAMMES DE LA SDR - Gestion 2008 (projets inscrits au budget 2008)

INTITULE DU PROJET	Bailleurs	Type financement	Prévisions 2007	Réalisations 2007	Taux
Développement Agricole			27 861,0	24 403,6	88%
PROJET APPUI SECURITE ALIMENTAIRE PETITE IRRIGATION (ASAPI)	FED	ANR	587,0	1 318,0	225%
PROJET APPUI FILIERE RIZ	FED	ANR			#DIV/0!
PROGRAMME ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC)	IDA	EMPRUNT			#DIV/0!
PROGRAMME ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC)	FEM	ANR			#DIV/0!
PROGRAMME ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC)	TRESOR				#DIV/0!
RENFORC. ORGANISATION AGROPAST AU NIGER	FSP	ANR			#DIV/0!
PROG SPECIAL SECURITE ALIMENTAIRE (PSSA)	BID	EMPRUNT			#DIV/0!
PROMOTION UTILISATION INTRANTS AGRICOLES	Belgique	ANR			#DIV/0!
RECENSEMENT GENERAL AGRICULTURE ET CHEPTEL	FED	ANR	380,0	-	0%
PROJ AFRICAIN LUTTE CONTRE LES CRITQUES PELERINS	IDA	EMPRUNT	315,0	1 155,0	367%
PROJ AFRICAIN LUTTE CONTRE LES CRITQUES PELERINS	TRESOR		25,0	18,7	75%
PROJET KR II	JAPON	ANR			#DIV/0!
BANQUE CREDIT AGRICOLE	TRESOR		1 000,0	35,6	4%
PARTICIPATION KR II	TRESOR		200,0	140,0	70%
PROJET PAST ET PDIL					#DIV/0!
PROJET APPUI DEV RURAL ZINDER - DIFFA PH II	DANIDA	ANR	465,0	1 054,0	227%
PROJET APPUI DEV AGRICOLE ZINDER	BAD	EMPRUNT	622,0	319,0	51%
PROJET APPUI DEV AGRICOLE ZINDER	TRESOR		35,0	17,0	49%
PROJET PROMOTION IRRIGATION PRIVEE PH II	IDA	EMPRUNT	2 366,0	2 051,0	87%
PROJET PROMOTION IRRIGATION PRIVEE PH II	TRESOR		25,0	25,0	100%
PROG BARRAGES, SEUILS ET AHA	PPTE		829,0	806,0	97%
PROJ APPUI SECURITE ALIMENTAIRE DO/TY	BADEA	EMPRUNT	754,0	555,0	74%
PROJ APPUI SECURITE ALIMENTAIRE DO/TY	TRESOR		85,0	80,0	94%
PROJ PROMOTION INITIATIVE DEV LOCAL AGUIE	FIDA	EMPRUNT	748,0	869,0	116%
PROJ PROMOTION INITIATIVE DEV LOCAL AGUIE	Belgique	ANR	258,0	561,0	217%
PROJET DEV LOCAL TORODI	AFD	ANR			#DIV/0!
PROJET DEV LOCAL DIFFA	BAD	EMPRUNT	4 433,0	2 446,0	55%
PROJET DEV LOCAL DIFFA	TRESOR		55,0	47,0	85%
PROJET DEV LOCAL TERA	SUISSE	ANR			#DIV/0!
CONOFRTATION DES OUVRAGES	PPTE		25,0	24,3	97%
CONOFRTATION DES OUVRAGES	TRESOR		75,0	56,0	75%
PROJ APPUI DEV TERRITORIAL DOSSO	Luxembourg	ANR		1 425,0	#DIV/0!
PROJ APPUI DEV TERRITORIAL DOSSO	TRESOR				#DIV/0!
PROJET APPUI DEV ADDER DOUTCHI MAGGIA	Italie	ANR			#DIV/0!
CONSTRUCTION USINE D'ENGRAIS	TRESOR				#DIV/0!
CONSTRUCTION UNITES DE PRODUCTION DE GARI ET DERIVES	TRESOR		20,0	20,0	100%
PROJET VULGARISATION DES CULTURES IRRIGUES	TRESOR		9 129,0	9 129,0	100%
PROJ DEV IRRIGATION TILLABERY	Belgique	ANR	557,0	164,0	29%
INITIATIVE DEV LOCAL - IRDAR	Belgique	ANR	1 347,0	316,0	23%
INITIATIVE DEV LOCAL - IRDAR	FIDA	ANR	44,0	238,0	541%
APPUI INTENSIFICATION BOUTIQUES D'INTRANTS	FED	ANR	747,0	-	0%
ETUDE DEVEL OASIS SAHELIEUNE	JAPON	ANR	130,0	400,0	308%
ACCOMPAGNEMENT EVOLUTION SYST AGROPAST.	SUISSE	ANR	200,0	20,0	10%
APPUI AUX OPERATEURS RURAUX	SUISSE	ANR	200,0	80,0	40%
AMENAGEMENT FONCIER MARADI	SUISSE	ANR	20,0	32,0	160%
PROJ VALORISATION DES EAUX TY/DO	BAD	EMPRUNT	2 065,0	957,0	46%
PROJ VALORISATION DES EAUX TY/DO	TRESOR		120,0	45,0	38%

Élevage et Industries Animales			18 162,8	13 983,5	77%
APPUI ELEVAGE BOVINS RACE AZAWAK PHASE II	Belgique	ANR	320,0	197,0	62%
APPUI SELECTION ET PROMOTION CHEVRE ROUSSE	Belgique	ANR	365,0	202,5	55%
PROJET EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE CENTRES D'ELEVAGES	TRESOR				#DIV/0!
PROJET EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE CENTRES D'ELEVAGES	BADEA	EMPRUNT			#DIV/0!
PROJET APPUI SECTEUR DE L'ELEVAGE	SUISSE	ANR	340,0	240,0	71%
MISE EN ŒUVRE RESEAU SANTE ANIMALE ET PROXIMITE	FED	ANR			#DIV/0!
MISE EN ŒUVRE RESEAU SANTE ANIMALE ET PROXIMITE	Belgique	ANR	279,0	136,0	49%
PROJET DEV ELEVAGE LIPTAKO GOURMA	BID	EMPRUNT	1 892,0	249,6	13%
PROJET DEV ELEVAGE LIPTAKO GOURMA	TRESOR		105,0	79,0	75%
CONST EQUIPEMENT CASES VETERINAIRES	PPTTE		46,1	19,8	43%
APPUI AUX ELEVEURS	PPTTE		100,0	74,7	75%
PROJET SECURISATION SYSTÈME PASTORAL REGION ZINDER	AFD	ANR	721,0	480,0	67%
PROJET CONSTRUCTION ABATTOIR MODERNE NIAMEY	TRESOR		6 000,0	6 000,0	100%
PROJET SECURISATION DE L'ECONOMIE PASTORALE TAHOUA	FED	ANR	2 644,0	2 514,0	95%
PROJ SECURISATION ELEVAGE PERI URBAIN (PSEAU)	afd	ANR	486,7	482,9	99%
APPUI RENFORCEMENT GRIPPE AVIAIRE	IDA	ANR	1 864,0	344,0	18%
PROG AMELIORATION GENETIQUE	TRESOR		1 000,0	1 000,0	100%
PROG VACCINATION ET DEPARASIT	TRESOR		2 000,0	1 964,0	98%
Environnement et Lutte Contre la Désertification			4 867,3	2 467,8	51%
PROG NATIONAL ENVIRONNEMENT DURABLE	PNUD	ANR	319,0	233,0	73%
PROG NATIONAL ENVIRONNEMENT DURABLE	TRESOR		9,3	6,8	73%
APPUI RESEAU OBSERVATOIRE ECOLOGIE (ROSELT)	FSP	ANR	269,0	198,0	74%
APPUI RESEAU OBSERVATOIRE ECOLOGIE (ROSELT)	TRESOR				#DIV/0!
PROJET GESTION CONJOINTE RESSOURCE SYLVO PASTORALE	DANIDA	ANR			#DIV/0!
RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES	PPTTE		867,0	419,0	48%
GESTION INTEGREE DES ECOSYST. BASSINS VERSANTS NIG-NIGRIA	FEM	ANR	449,0	314,0	70%
GESTION INTEGREE DES ECOSYST. BASSINS VERSANTS NIG-NIGRIA	TRESOR		25,0	22,2	89%
FONDS LUUTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA PAUVRETE	Italie	ANR	984,0	238,0	24%
FONDS LUUTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA PAUVRETE	TRESOR		20,0	15,0	75%
PROJ ETUDE DEVELOPPEMENT OASIS SAHELIENNES	JAPON	ANR			#DIV/0!
AMELIORATION CONDIT° VIE COMMUNES SAGA FONDO -NAMA RO					#DIV/0!
CONSERVAT°UTILISAT° RATIONNELLES AIRES PROTEGES - ECOPAS	FED	ANR	219,0	76,0	35%
PROJET GESTION RESSOURCES AIR TENERE	FEM	ANR	394,0	276,0	70%
2DE COMMUNICAT°NATIONALE CHANGEMENT CLIMATIQUE	FEM	ANR	42,0	30,0	71%
2DE COMMUNICAT°NATIONALE CHANGEMENT CLIMATIQUE	PNUD	ANR	9,0	7,0	78%
PROJET ANTIOLPES	FEM	ANR	49,0	35,0	71%
PROJET ANTIOLPES	TRESOR		10,0	7,4	74%
ZONE HUMIDE MOYEN NIGER 1	SUISSE	ANR	240,0	86,0	36%
PROG LUTTE CONTRE ENSABLEMENT FLEUVE NIGER	BAD	EMPRUNT	870,0	433,0	50%
PROG LUTTE CONTRE ENSABLEMENT FLEUVE NIGER	TRESOR		45,0	38,4	85%
AMELIORATION RESILENCE AGRIC/CHANGEMENT CLIMATIQ	FEM	ANR	47,0	33,0	70%

Hydraulique			27 161,7	21 821,4	80%
PROGRAMME BARRAGE KANDADJI					#DIV/0!
PROGRAMME BARRAGE KANDADJI	TRESOR		1 903,0	1 894,0	100%
PROJET HYDRAULIQUE VILLAG ET PAST TAHOVA MARADI	BADEA	EMPRUNT			#DIV/0!
PROJET HYDRAULIQUE VILLAG ET PAST TAHOVA MARADI	TRESOR				#DIV/0!
PROGRAMME ALG PH II	BOAD	EMPRUNT			#DIV/0!
PROGRAMME ALG PH II	TRESOR				#DIV/0!
PROJET SECTORIEL EAU	BOAD	EMPRUNT			#DIV/0!
PROJET SECTORIEL EAU	IDA	EMPRUNT	4 737,0	1 789,0	38%
PROJET SECTORIEL EAU	TRESOR		25,0	18,7	75%
PROJET HYDRAULIQUE VILLIAG ET PAST DOSSO	Belgique	ANR	1 284,0	617,0	48%
PROJET APPUI SECTEUR EAU, ASSAINISS ET HYGIENE	DANIDA	ANR	3 633,0	2 987,0	82%
PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE PH II	FED	ANR	540,0	367,0	68%
PROJET ERADICATION VER DE GUINEE	JAPON	ANR	1 000,0	700,0	70%
PROJET ERADICATION VER DE GUINEE	TRESOR				#DIV/0!
PROJET HYDRAULIQUE SAOUDI SAHEL	Arabie Saoudite	ANR	512,0	565,0	110%
PROGRAMME PUIITS VILLAGEOIS ET PASTORAUX	PPTE		1 022,0	1 022,0	100%
MISE EN VALEUR BASSINS OUILIMEDENS	AIEA	ANR			#DIV/0!
MISE EN VALEUR BASSINS OUILIMEDENS	TRESOR				#DIV/0!
LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DES CUVETTES	FEM	ANR			#DIV/0!
LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DES CUVETTES	PNUD	ANR			#DIV/0!
LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DES CUVETTES	TRESOR				#DIV/0!
MINI AEP SOLAIRE	FED	ANR	1 100,0	6 318,0	574%
APPUI GESTION INTEGREE DE L'AUTORITE BASSIN NIGER	ACDI	ANR			#DIV/0!
PROJET HYDRAULIQUE VILLAGEOISE TAHOVA AGADEZ	KFW	ANR	857,0	75,0	9%
PROJET HYDRAULIQUE VILLAGEOISE TAHOVA AGADEZ	AFD	ANR	1 071,0	987,0	92%
REFORME SECTEUR PUBLIC EAU MARADI	SUISSE	ANR			#DIV/0!
WATER & SAN PROGRAMME GLOBAL AND AFRICA	SUISSE	ANR			#DIV/0!
PROGRAMME REGIONAL LASDEL NIGER	SUISSE	ANR			#DIV/0!
REFORME HYDRAULIQUE REGIONAL LASDEL NIGER	SUISSE	ANR			#DIV/0!
APPUI CENTRES SECONDAIRES GOTHYE - DAN ISSE	BOAD	EMPRUNT	1 651,0	20,7	1%
APPUI CENTRES SECONDAIRES GOTHYE - DAN ISSE	TRESOR		30,7	-	0%
PROGRAMME FORAGES UEMOA	BOAD	EMPRUNT	2 749,0	1 923,0	70%
PROJET ETUDE POLLUTION EAUX SOUTERRAINES NIGER	AIEA	ANR			#DIV/0!
HAUT COMMISSARIAT AMENAGEMENT VALLEE NIGER					#DIV/0!
HAUT COMMISSARIAT AMENAGEMENT VALLEE NIGER	TRESOR				#DIV/0!
REHABILITATIONS 3000 OURAGES HYDRAULIQUES	TRESOR		1 906,0	1 874,0	98%
CONSTRUCTION NOUVEAUX POINTS D'EAU	TRESOR				#DIV/0!
APPROVISIONN EAU POTABLE FONDS ZAIN	PNUD	ANR	208,0	147,0	71%
APPROVISIONN EAU POTABLE	PNUD	ANR	23,0	16,0	70%
PROJ EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL	BAD	EMPRUNT	2 910,0	501,0	17%
DEVELOPPEMENT COMMUNAITAIRE ET AMENAGEMENT TERRITOIR			12 462,0	16 576,0	133%
PROVONI	PNUD	ANR	107,0	138,0	129%
PROVONI	TRESOR		25,0	16,0	64%
PROGRAMME UNICEF	UNICEF	ANR	10 430,0	15 636,0	150%
PROGRAMME UNICEF	TRESOR				#DIV/0!
APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE	FED	ANR	1 500,0	539,0	36%
ELABORATION STRATEGIE NATIONALE AMENAGEMENT TERRITOIRE	TRESOR				#DIV/0!
PROG COOPERATION DECENTRALISEE	FED	ANR	400,0	247,0	62%

PROJETS ET PROGRAMMES DE LA S.D.R - Hors Budget

INTITULE DU PROJET	Bailleurs	Type financement	Prévisions 2008	Réalisations 2008	Taux
SOU SECTEUR AGRICULTURE			-	7 833,0	
SECURITE ALIMENTAIRE	FED			229,0	
PAC	FED			49,0	
PAC	IDA			1 283,0	
SDR ET SECURITE ALIMENTAIRE	FSP			160,0	
KR II	JAPON			2 250,0	
RECONSTITUTION STOCK SECURITE ALIMENTAIRE	BID				
PROG FAO	FAO			2 603,0	
PPILDA FIDA	FIDA			541,0	
PRODEX	IDA			153,0	
SDR	IDA			50,0	
EIREINE PAYSANNE	SUISSE			19,0	
STOCK ALIMENTAIRE	BID			472,0	
IRDA	FIDA			24,0	
SOUS SECTEUR ELEVAGE			-	19,0	
EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE ELEVAGE	BADEA			19,0	
SOUS SECTEUR ENVIRONNEMENT				232,0	
ECCOPAS 1	FED			91,0	
ECOPAS 2	FED			141,0	
SOUS SECTEUR HYDRAULIQUE				1 438,0	
Maitrise eau potable AFD	AFD			2,0	
ABN				9,0	
ERADICATION VER DE GUINNEE	JAPON			295,0	
PROJET DEVELOPP RESSOURCES EN EAU	OPEP			16,0	
PSE	IDA			951,0	
REFORME SECTEUR EAU	SUISSE			10,0	
EAU ET ASSAINISSEMENT	SUISSE			40,0	
LASDL NIGER	SUISSE			23,0	
ETUDE KANDADJI	BID			92,0	

PROJETS ET PROGRAMMES DE LA S.D.R - Gestion 2007

INTITULE DU PROJET	Bailleurs	Type financement	Prévisions 2007	Réalisations 2007	Taux
Développement Agricole			38 803,1	27 508,0	71%
PROJET APPUI SECURITE ALIMENTAIRE PETITE IRRIGATION (ASAPI)	FED	ANR	2 981,8	2 669,8	90%
PROJET APPUI FILIERE RIZ	FED	ANR	722,9	139,8	19%
PROGRAMME ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC)	IDA	EMPRUNT	5 294,0	3 333,0	63%
PROGRAMME ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC)	FEM	ANR	510,6	242,5	47%
PROGRAMME ACTIONS COMMUNAUTAIRES (PAC)	TRESOR		78,0	76,0	97%
RENFORC. ORGANISATION AGROPAST AU NIGER	FSP	ANR	182,0	104,0	57%
PROG SPECIAL SECURITE ALIMENTAIRE (PSSA)	BID	EMPRUNT	177,0	-	0%
PROMOTION UTILISATION INTRANTS AGRICOLES	Belgique	ANR	329,7	224,8	68%
RECENSEMENT GENERAL AGRICULTURE ET CHEPTEL	FED	ANR	1 126,1	580,7	52%
PROJ AFRICAIN LUTTE CONTRE LES CRITQUES PELERINS	IDA	EMPRUNT	1 792,0	688,0	38%
PROJET KR II	JAPON	ANR	1 350,0	-	0%
BANQUE CREDIT AGRICOLE	TRESOR		1 000,0	-	0%
PARTICIPATION KR II	TRESOR		200,0	150,0	75%
PROJET PAST ET PDIL					
PROJET APPUI DEV RURAL ZINDER - DIFFA PH II	DANIDA	ANR	1 057,0	1 100,5	104%
PROJET APPUI DEV AGRICOLE ZINDER	BA	EMPRUNT	1 852,0	1 381,0	75%
PROJET APPUI DEV AGRICOLE ZINDER	TRESOR		55,0	55,0	100%
PROJET PROMOTION IRRIGATION PRIVEE PH II	IDA	EMPRUNT	2 653,0	2 112,0	80%
PROJET PROMOTION IRRIGATION PRIVEE PH II	TRESOR		88,0	35,0	40%
PROG BARRAGES, SEUILS ET AHA	PPTTE		2 759,0	2 752,0	100%
PROJ APPUI SECURITE ALIMENTAIRE DO/TY	BADEA	EMPRUNT	475,6	250,7	53%
PROJ APPUI SECURITE ALIMENTAIRE DO/TY	TRESOR		145,0	144,0	99%
PROJ PROMOTION INITIATIVE DEV LOCAL AGUIE	FIDA	EMPRUNT	1 792,0	984,0	55%
PROJET DEV LOCAL TORODI	AFD	ANR	629,1	1 401,0	223%
PROJET DEV LOCAL DIFFA	BAD	EMPRUNT	1 645,0	2 439,0	148%
PROJET DEV LOCAL DIFFA	TRESOR		85,0	84,0	99%
PROJET DEV LOCAL TERA	SUISSE	ANR	645,0	-	0%
CONOFRTATION DES OUVRAGES	PPTTE		200,0	128,9	64%
PROJ APPUI DEV TERRITORIAL DOSSO	Luxembourg	ANR	2 024,5	1 565,3	77%
PROJ APPUI DEV TERRITORIAL DOSSO	TRESOR		3,0	3,0	100%
PROJET APPUI DEV ADDER DOUTCHI MAGGIA	Italie	ANR	888,8	289,0	33%
CONSTRUCTION USINE D'ENGRAIS	TRESOR		1 300,0	-	0%
CONSTRUCTION UNITES DE PRODUCTION DE GARI ET DERIVES	TRESOR		200,0	20,0	10%
PROJET VULGARISATION DES CULTURES IRRIGUES	TRESOR		4 500,0	4 498,0	100%
EIRENE AUTOPROMOTION PAYSANNE	SUISSE	ANR	62,0	57,0	
PROJ ETUDE DEVELOPPPEMENT OASIS SAHELIENNES	JAPON	ANR	520,0	455,0	88%
AMENAGEMENT FONCIER MARADI	SUISSE	ANR	41,5	-	0%
LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DES CUVETTES	FEM	ANR	107,0	21,0	20%
LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DES CUVETTES	PNUD	ANR	4,2	47,9	1140%
LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DES CUVETTES	TRESOR		6,0	5,4	90%

Elevage et Industries Animales			6 213,2	3 633,1	58%
APPUI ELEVAGE BOVINS RACE AZAWAK PHASE II	Belgique	ANR	327,9	316,7	97%
APPUI SELECTION ET PROMOTION CHEVRE ROUSSE	Belgique	ANR	201,4	244,9	122%
PROJET EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE CENTRES D'ELEVAGES	TRESOR		250,0	249,0	100%
PROJET EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE CENTRES D'ELEVAGES	BADEA	EMPRUNT	578,0	481,9	83%
PROJET APPUI SECTEUR DE L'ELEVAGE	SUISSE	ANR	502,0	410,0	82%
MISE EN ŒUVRE RESEAU SANTE ANIMALE ET PROXIMITE	FED	ANR	118,1	-	0%
PROJET DEV ELEVAGE LIPTAKO GOURMA	BID	EMPRUNT	678,0	298,0	44%
PROJET DEV ELEVAGE LIPTAKO GOURMA	TRESOR		105,0	94,0	90%
CONST EQUIPEMENT CASES VETERINAIRES	PSTE		150,0	147,0	98%
APPUI AUX ELEVEURS	PSTE		248,0	60,0	24%
PROJET SECURISATION SYSTÈME PASTORAL REGION ZINDER	AFD	ANR	1 183,5	293,8	25%
PROJET CONSTRUCTION ABATTOIR MODERNE NIAMEY	TRESOR		300,0	300,0	100%
PROJET SECURISATION DE L'ECONOMIE PASTORALE TAHOUA	FED	ANR	1 571,3	737,8	47%
Environnement et Lutte Contre la Désertification			3 845,6	4 215,2	110%
PROG NATIONAL ENVIRONNEMENT DURABLE	PNUD	ANR	433,0	842,0	194%
APPUI RESEAU OBSERVATOIRE ECOLOGIE (ROSELT)	FSP	ANR	62,6	289,5	462%
APPUI RESEAU OBSERVATOIRE ECOLOGIE (ROSELT)	TRESOR		2,0	2,0	100%
PROJET GESTION CONJOINTE RESSOURCE SYLVO PASTORALE	DANIDA	ANR	57,9	56,0	97%
RESTAURATION DES TERRES DEGRADEES	PSTE		1 033,0	974,0	94%
GESTION INTEGREE DES ECOSYST. BASSINS VERSANTS NIG-NIGRIA	FEM	ANR	373,0	1 126,6	302%
GESTION INTEGREE DES ECOSYST. BASSINS VERSANTS NIG-NIGRIA	TRESOR		25,7	25,2	98%
FONDS LUUTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA PAUVRETE	Italie	ANR	1 053,0	338,9	32%
FONDS LUUTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA PAUVRETE	TRESOR		20,0	19,0	95%
					#DIV/0!
AMELIORATION CONDIT° VIE COMMUNES SAGA FONDO -NAMA RO					#DIV/0!
CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLES AIRES PROTEGES	FED	ANR	283,4	-	0%
PROJET GESTION RESSOURCES AIR TENERE	FEM	ANR	437,0	459,0	105%
COMMUNICAT°NATIONALE CHANGEMENT CLIMATIQUE	FEM	ANR	65,0	83,0	128%

Hydraulique			30 724,4	16 295,4	53%
PROGRAMME BARRAGE KANDADJI					#DIV/0!
PROGRAMME BARRAGE KANDADJI	TRESOR		3 500,0	1 885,0	54%
PROJET HYDRAULIQUE VILLAG ET PAST TAHOUA MARADI	BADEA	EMPRUNT	1 332,0	1 965,7	148%
PROJET HYDRAULIQUE VILLAG ET PAST TAHOUA MARADI	TRESOR		100,0	100,0	100%
PROGRAMME ALG PH II	BOAD	EMPRUNT	101,0	136,0	135%
PROGRAMME ALG PH II	TRESOR		10,0	6,3	63%
PROJET SECTORIEL EAU	BOAD	EMPRUNT	3 326,0	133,0	4%
PROJET SECTORIEL EAU	IDA	EMPRUNT	1 660,0	540,0	33%
PROJET SECTORIEL EAU	TRESOR		25,0	24,0	96%
PROJET HYDRAULIQUE VILLIAG ET PAST DOSSO	Belgique	ANR	788,9	414,6	53%
PROJET APPUI SECTEUR EAU, ASSAINISS ET HYGIENE	DANIDA	ANR	1 000,0	2 943,7	294%
PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE PH II	FED	ANR	234,8	378,6	161%
PROJET ERADICATION VER DE GUINEE	JAPON	ANR	1 670,4	-	0%
PROJET ERADICATION VER DE GUINEE	TRESOR		3,0	-	0%
PROJET HYDRAULIQUE SAOUDI SAHEL	Arabie Saoudite	ANR	3 135,0	1 148,0	37%
PROGRAMME PUIITS VILLAGEOIS ET PASTORAUX	PPTTE		2 487,0	903,0	36%
MISE EN VALEUR BASSINS OUILIMEDENS	AIEA	ANR	41,5	41,5	100%
MISE EN VALEUR BASSINS OUILIMEDENS	TRESOR		6,0	4,7	78%
PROG LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DU FLEUVE NIGER	BAD	EMPRUNT	780,0	919,0	118%
PROG LUTTE CONTRE ENSABLEMENT DU FLEUVE NIGER	TRESOR		45,0	42,0	93%
MINI AEP SOLAIRE	FED	ANR	1 298,9	371,6	29%
APPUI GESTION INTEGREE DE L'AUTORITE BASSIN NIGER	ACDI	ANR	76,4	53,5	70%
PROJET HYDRAULIQUE VILLAGEOISE TAHOUA AGADEZ	KFW	ANR	1 258,0	681,9	54%
REFORME SECTEUR PUBLIC EAU MARADI	SUISSE	ANR	20,7	25,7	124%
WATER & SAN PROGRAMME GLOBAL AND AFRICA	SUISSE	ANR	79,0	63,0	80%
PROGRAMME REGIONAL LASDEL NIGER	SUISSE	ANR	25,0	52,7	211%
REFORME HYDRAULIQUE REGIONAL LASDEL NIGER	SUISSE	ANR	20,7	-	0%
APPUI CENTRES SECONDAIRES GOTHYE - DAN ISSE	BOAD	EMPRUNT	600,0	13,8	2%
APPUI CENTRES SECONDAIRES GOTHYE - DAN ISSE	TRESOR		65,0	-	0%
PROGRAMME FORAGES UEMOA	BOAD	EMPRUNT	2 200,0	-	0%
PROJET ETUDE POLLUTION EAUX SOUTERRAINES NIGER	AIEA	ANR	35,1	29,1	83%
HAUT COMMISSARIAT AMENAGEMENT VALLEE NIGER					#DIV/0!
HAUT COMMISSARIAT AMENAGEMENT VALLEE NIGER	TRESOR		40,0	-	0%
REHABILITATIONS 3000 OURAGES HYDRAULIQUES	TRESOR		2 260,0	1 438,0	64%
CONSTRUCTION NOUVEAUX POINTS D'EAU	TRESOR		2 500,0	1 981,0	79%
Aménagement du Territoire et Développement Communautaire			7 592,6	10 326,4	136%
PROVONI	PNUD	ANR	271,0	36,0	13%
PROGRAMME UNICEF	UNICEF	ANR	6 417,8	9 534,3	149%
PROGRAMME UNICEF	TRESOR				#DIV/0!
APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE					#DIV/0!
ELABORATION STRATEGIE NATIONALE AMENAGEMENT TERRITOIRE	TRESOR		200,0	174,0	87%
PROG COOPERATION DECENTRALISEE	FED	ANR	703,8	582,1	83%

**REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
SECRETARIAT EXECUTIF SDR**

**REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES 2007-2008
SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE**

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Niger a entrepris l'élaboration d'une revue des dépenses publiques pour le secteur du développement rural couvrant la période 2007-2008 pour faire le point des efforts financiers consentis aussi bien par l'Etat que ses partenaires au développement au secteur rural ainsi que leur impact sur les populations cibles.

Cette revue intéresse au premier chef les Ministères du Développement Agricole, de l'Elevage et des Industries Animales, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. Comme celle de 2001 à 2006 qui a réservé une attention particulière à l'irrigation, la présente revue se propose de faire une analyse approfondie des dépenses consenties au secteur de l'élevage plus particulièrement à la mise en œuvre du programme prioritaire 12 de la SDR intitulé : Aménagement pastoral et à la sécurisation des systèmes pastoraux.

Elle analysera les actions entreprises dans le cadre de l'exécution des deux sous programmes ci-dessous qui constituent l'ossature du Programme :

- Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux ;
- Amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux.

CONTEXTE

Pays enclavé, au relief relativement plat, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 Km² dont 152 000 km² de superficie cultivable et 620 000 km² de surface pâturable, le Niger est un pays soumis à un climat de type sahélien avec une longue saison sèche et une saison de pluies relativement courte qui dure généralement trois (3) à quatre (4) mois dans l'année. La répartition des pluies, très déterminante pour les activités agricoles et pastorales, est erratique dans le temps et dans l'espace.

L'économie du Niger, essentiellement rurale, repose sur les potentialités qu'offre le secteur primaire, secteur largement dominé par les activités agricoles et pastorales. Non seulement la pluviométrie affecte leur productivité mais aussi le croit démographique qui se traduit par un besoin alimentaire des populations sans cesse croissant au point de créer des problèmes d'insécurité alimentaire et de pauvreté quasi récurrent de degré d'acuité variable d'une année à une autre et d'une région à une autre.

Le secteur de l'élevage, fort d'un cheptel estimé à près de 35 millions de têtes toutes espèces confondues soit 13 millions d'UBT en 2008, demeure pour le Niger un atout indéniable pour son développement socioéconomique. C'est la deuxième principale activité de production des populations rurales après l'agriculture, pratiquée par un peu plus de 87% de la population soit comme activité exclusive soit en association avec d'autres.

Cet élevage est possible sur environ 62 millions d'hectares d'espace pâturable avec une diversité d'espèces animales. Venant en deuxième position comme source de devises fortes pour le pays, l'élevage est un véritable secteur de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et d'atténuation du déséquilibre de la balance de paiement. Il contribue avec un apport de 15% au revenu des ménages, de 25% à la satisfaction des besoins alimentaires, de 13% à la constitution du Produit Intérieur Brut, de 40% au PIB agricole et au moins 25% au

budget des collectivités territoriales. Il est donc pour la population rurale et le gouvernement un véritable facteur de croissance économique, de création d'emploi et de sécurité alimentaire qui sont les principales finalités recherchées par le gouvernement.

C'est donc un secteur qui représente un poids économique déterminant pour le Niger mais qui malheureusement est peu valorisé aujourd'hui. En effet, le taux d'exploitation des produits d'origine animale reste seulement de l'ordre de 12%. Les autres indicateurs sont loin de répondre aux attentes des populations. Le disponible de viande pour la consommation par capital est seulement de 9 kg/an et celui du lait de seulement 40 litres largement en dessous des normes de consommation moyennes recommandées par le système des nations unies qui sont respectivement de 24 kg et 90 litres par an.

Le souci de faire jouer un rôle encore plus déterminant dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire a amené le Ministère chargé de l'élevage à initié en 2002 une consultation nationale sur la relance du secteur dont les conclusions ont recommandé plusieurs actions prioritaires à mettre en œuvre. Cependant, étant donné le caractère persistant et généralisé de la pauvreté et des problèmes d'insécurité alimentaire, le gouvernement a opté pour une approche plus globale de la question en l'élaborant une Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté afin d'améliorer les conditions et le niveau de vie des populations pauvres par la réduction de l'incidence de la pauvreté d'au moins 50% d'ici l'horizon 2015. Pour que cet objectif soit atteint, le secteur rural devait jouer un rôle de premier plan, en fait de moteur de croissance économique raison pour laquelle le gouvernement a élaboré une Stratégie de Développement Rural (SDR) qui a retenu plusieurs actions prioritaires dont entre autres le Programme 12.

Ce Programme vise à créer les conditions d'atténuation d'un certain nombre de facteurs défavorables qui agissent pour réduire la productivité dans le secteur et à accroître la rude compétition pour des ressources naturelles limitées source de conflits fratricides entre divers utilisateurs de ces ressources.

Au nombre ces facteurs figurent :

- Les variations climatiques notamment les stress hydriques avec tout leur spectacle désolant de dégradation de l'environnement et de déficit fourrager récurrent plus ou moins critique ;
- L'incidence de la forte croissance démographique qui accélère l'extension de l'utilisation des terres et des ressources afin de produire plus de céréales mais avec pour conséquence une production moindre de fourrage pour le bétail ;
- Les difficultés d'accès aux sources alternatives d'aliment bétail liées à l'absence d'un système d'approvisionnement en intrants zootechniques fiables et efficaces ;
- La persistance des maladies animales notamment de type parasitaire et carenciel aujourd'hui endémique sur l'ensemble du territoire national;
- et les entraves de plus en plus prononcées à la mobilité et les conflits qui en découlent.

La mise en œuvre du Programme 12 devait permettre de s'engager dans la recherche d'une solution durable à toutes ses contraintes et permettre ainsi le développement des productions animales. Une telle perspective nécessite des gros investissements tant financiers qu'humains. La présente revue des dépenses publiques consenties au secteur de l'élevage devait permettre de mieux situer ces efforts en rapports avec l'ampleur de la tâche à accomplir.

I. Les investissements du secteur

1.1. Les investissements programmés pour le secteur de l'élevage de 2005 à 2009

La Stratégie de Développement Rural a estimé le besoin en financement du Programme 12 pour la période 2006-2015 à 53,5 milliards de FCFA. Le montant des investissements globaux tout financement confondu consentis au secteur de 2005 à 2010, répertoriés dans le tableau ci-dessous, montre que des efforts appréciables ont été faits en terme de prévision car évalués à 30 330 974 063 FCFA. Il existe d'autres financements exécutés par des projets sous tutelle d'autres ministères avec une composante élevage ou par des ONG/AD mais dont le financement consenti aux activités propres du secteur n'a pu être obtenu.

Les informations ci-dessous rapportées dans le tableau ont été tirées d'une part de la situation de référence des projets en exécution dans le secteur par la SDR et d'autres informations sont obtenues auprès de la FAO.

Tableau 1 : Projets d'investissements du secteur de l'élevage en exécution et leur source de financement (en milliers de FCFA)

Projets	Sources de financement	Montant	Période
Projet de Développement de l'Elevage dans la Région Liptako Gourma (PDERLG)	Banque Islamique	6 246 000	2006-2010
Projet de Sécurisation des Systèmes pastoraux	AFD	5 520 038	2005-2009
Projet Grippe Aviaire	Banque Mondiale	2 350 000	2009-2010
Projet d'Appui au Secteur de l'Elevage	Suisse	697 000	-
Projet d'Appui aux Eleveurs	Etat		
Projet de Construction Abattoir Moderne Niamey	Etat	17 000 000	2009-2010
Projet promotion de la coopération décentralisée	Italie	124 000	2006-2010
Projet Azawak	Royaume de Belgique	1 976 537	2002-2009
Projet de Sécurisation de l'Economie Pastorale	FED	5 244 378	2005-2009
Code Pastoral	Coopération Suisse	109 650	2003-2007
Projet chèvre Rousse	Royaume de Belgique	1 334 580	2003-2009
Projet Proxel	Royaume de Belgique	396 987	2007-2008
Projet Sécurisation Sanitaire et Alimentaire du cheptel	Royaume de Belgique	267 389	2006-2010
Projet Equipement Complémentaire des Centre d'Elevage	BADEA	1 540 000	2006-2009
Projet de Sécurisation de l'Elevage et Agriculture Urbaine	AFD	850 884	2006-2009
Projet Amélioration génétique	Etat	1 000 000	2008-2009
Projet campagne de vaccination et Déparasitage	Etat	2 000 000	2008-2009
OSRO/ NER/605/Lux : petits ruminants	FAO	203 346	2007
OSRO/ NER /605/EC : petits ruminants	FAO	203 346	2007
OSRO/ NER /708/EC : petits ruminants	FAO	171 792	2008
OSRO/ NER /603/USAID : appui à la santé grippe aviaire	FAO	100 000	2008-2009
OSRO/ NER /605/lux Vaccination	FAO	160 709	2007
OSRO/ NER /605/EC Vaccination	FAO	3 935	2007
OSRO/ NER /708/EC Vaccination	FAO	35 666	2008
OSRO/ NER /605/lux Intrants zootechniques	FAO	61 004	2007
OSRO/ NER /605/EC Intrants zootechniques	FAO	29 518	2007
Projet d'appui à la santé	BID	800 000	2007-2008
Total		30 330 974	

Sans tenir compte que ces investissements sont programmés sur une période beaucoup plus longue que celle prévue par le plan d'action de la SDR, on peut conclure que ces

investissements sont loin d'atteindre le montant prévisionnel de la première période de la SDR. En outre, compte tenu de l'ampleur des actions à mettre en œuvre pour efficacement inverser le processus de dégradation des ressources pastorales et résoudre les problèmes de plus en plus récurrents de conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs qui découlent de la forte compétition pour l'accès aux ressources naturelles, ces investissements apparaissent largement insuffisants pour permettre une intervention efficace.

I.2. Les investissements programmés pour le secteur durant la période sous revue

Pour la période sous revue, l'ensemble des prévisions de financements du programme est de 8,06 milliards de FCFA et 19,36 milliards de FCFA pour 2007 et 2008 respectivement. Sur ces prévisions des dépenses effectives de 6,61 milliards de FCFA et 14,70 milliards de FCFA ont été réalisées, soit un taux de consommation de 81,9% en 2007 et 75,9% en 2008. Ces montants s'entendent hors projets ayant une composante élevage mais dont les dépenses spécifiques consenties aux activités du programme n'ont pas pu être déterminées.

Les prévisions et réalisations d'investissements du secteur représentent seulement 3,3% en 2007 et 7,47% en 2008 du budget global des investissements de l'Etat et 21% et 7,17% des réalisations budgétaires. Une telle proportion rend difficilement soutenable l'idée que ce programme est réellement un domaine prioritaire d'intervention pour l'Etat.

La répartition de ces financements en fonction des deux objectifs spécifiques du Programme 12 se présente comme suit :

I. Objectif Spécifique 1 : Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux (en milliers de FCFA)

Projets	2007			2008		
	Prévisions	Réalisations	Taux exécution	Prévisions	Réalisations	Taux exécution
Projet de sécurisation des systèmes pastoraux	1 183 500	0	0	721 558	475 091	65,9
Projet gestion conjointe des ressources sylvopastorales	57 987	55 990	96,5	0	0	0
Projet d'appui au secteur de l'élevage	502 150	410 010	81,6	340 000	238 000	70
Appui aux éleveurs	248 730	60 000	24,1	100 000	74 722	74,7
Restauration des terres dégradées	1 033 000	974 180	94,3	867 412	419 004	48,5
Projet de sécurisation élevage	0	0	0	486 720	305 652	62,8
Total	3 025 367	1 500 180	49,5	2 515 690	1 512 469	60,1

Le plus important objectif du Programme 12, à savoir *Développement local et sécurisation de l'accès aux ressources naturelles des systèmes pastoraux* a bénéficié d'une prévision de financement de 3,02 milliards de FCFA en 2007 et 2,51 milliards de FCFA en 2008. L'essentiel de ces investissements est consenti aux actions de sécurisation de la mobilité du bétail.

Les aspects d'aménagements qui constituent pourtant l'axe majeur de cet objectif ont bénéficié de très peu de financement dont la plus importante proportion a été mobilisée pour le volet Sécurisation de la mobilité qui est la principale activité attractive des investissements toutes sources confondues.

II. Objectif Spécifique 2 : Amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux

(en milliers de FCFA)

Projets	2007			2008		
	Prévisions	Réalisations	Taux exécution	Prévisions	Réalisations	Taux exécution
Projet Azawak	327 978	316 743	96,5	320 146	224 102	69
Projet chèvre rousse	201 379	244 954	121,6	364 909	255 435	69
Projet mise en œuvre santé animale	118 071	0	0	278 916	195 242	70
Projet de sécurisation de l'économie pastorale	1571 345	737 758	46,9	2 644 163	2 514 623	95
Projet équipement complémentaire	828 000	731 741	88,3	0	0	0
Projet développement élevage région Liptako G	783 075	392 532	50,1	1 997 005	327 750	16,4
Projet Abattoir moderne Niamey	300 000	300 000	100	6 000 000	6 000 000	100
Projet construction équipement cases de santé	150 264	147 637	98	46 160	19 839	42
Projet grippe aviaire	0	0	0	1 854 548	343 907	18,5
Programme amélioration génétique	0	0	0	1 000 000	1 000 000	100
Programme de vaccination déparasitage	0	0	0	2 000 000	1 964 356	98,2
Approvisionnement en intrant zootechnique	90 522	90 522	100	0	0	0
Vaccination des animaux	164 645	164 645	100	35 666	35 666	100
Projet grippe aviaire	100 000	100 000	100	0	0	0
Appui vaccin et antiparasitaire				138 000	138 000	100
Projet de recapitalisation du bétail	406 693	406 693	100	171 792	171 792	100
Total OS1	5 041 972	5 115 037	101,4	16 851 306	13 190 713	78,2
Total OS1+OS2	8 067 339	6 615 217	81,9	19 366 996	14 703 182	75,9
Invest dével rural	49 442 875	10 497 821		48 708 838	39 698 108	
Invest globaux Etat	243 917 920	31 481 342		259 111 681	205 625 627	
% par rapport aux invest dével rural	16,31	63,01		39,76	37,01	
% par rapport aux invest globaux Etat	3,3	21,01		7,47	7,15	

Source : Etat consolidé d'exécution financière du budget d'investissement de l'Etat 2007 et 2008 et FAO

Les prévisions de financement pour l'objectif spécifique 2 *Amélioration et valorisation des productions des systèmes pastoraux* du programme s'élèvent à 5,04 milliards de FCFA en 2007 et 16,85 milliards de FCFA en 2008. Les dépenses réalisées s'élèvent à 5,11 milliards de FCFA en 2007 et 13,19 milliards de FCFA en 2008 soit des taux de consommation de crédits satisfaisants (101,4% pour 2007 et 78,2% pour 2008). Ces investissements montrent tout l'intérêt que le gouvernement accorde aux aspects développement et transformation des produits agropastoraux pour lesquels il a consenti 6,3 milliards de FCFA durant la période sous revue.

III. Les investissements par source de financement et par projet

1. Trésor National

(en milliers de FCFA)

Projets	2007			2008		
	Prévisions	Réalisations	Taux exécution	Prévisions	Réalisations	Taux exécution
Projet équipement complémentaire	250 000	249 778	99,9			
Projet développement élevage région Liptako G	105 000	94 458	89,96	105 000	78 750	75
Projet Abattoir moderne Niamey	300 000	300 000	100	6 000 000	6 000 000	100
Programme amélioration génétique	0	0	0	1 000 000	1 000 000	100
Programme de vaccination déparasitage	0	0	0	2 000 000	1 964 356	98,2
Total	655 000	644 234	98,36	9 105 000	9 043 106	99,32
Total inves Trésor pour secteur rural	8 355 191	0		19 863 401	19 701 955	
investissement Trésor tout secteur	65 504 445	0		91 212 506	75 925 622	
% par rapport aux invest développement rural	7,83			45,83	45,89	
% par rapport au total des investissements Trésor	9,99			9,98	11,91	

Source : Etat consolidé d'exécution financière du budget d'investissement de l'Etat 2007 et 2008 et FAO

La contribution du trésor publique au financement des investissements globaux en faveur du programme a évolué de 0,9% en 2007 à 9,9% en 2008. Cette hausse de la contribution du trésor publique en 2008 s'explique en partie par l'engagement du gouvernement à redynamiser le secteur laitier par la mise en place du programme d'amélioration génétique et à moderniser les outils de transformation des productions animales avec la création d'un nouvel abattoir frigorifique moderne à Niamey.

Pour les deux années consécutives, le Trésor a déboursé presque la totalité des sommes prévues avec un taux de consommation de 98,36% en 2007 et 99,32% en 2008. Il faut cependant regretter le fait que le Trésor public ne participe pas aux efforts d'aménagement des espaces pastoraux qui est pourtant indispensable au développement des productions animales, source indéniable de recettes financières pour le pays.

2. PPTE (en milliers de FCFA)

Projets	2007			2008		
	Prévisions	Réalisations	Taux exécution	Prévisions	Réalisations	Taux exécution
Projet construction équipement cases de santé	150264	147639	98,74	46160	19838	42,98
Appui aux éleveurs	248780	60609	24,38	100000	74722	100
Total	399044	208248	52,19	146160	94560	64,7
Total invest PPTE secteur développ rural	4391967	0	0	1868014	1344109	
Total invest PPTE tout secteur	20220519	0		14364081	12466900	
% inves élevage/invest total developpement Rural	9,08	0		7,82	7,03	
% invest élevage/invest PPTE Total	1,97	0		1,01	0,75	

Les ressources PPTE ont été entièrement consacrées au financement de la construction et équipement des cases vétérinaires et à des appuis multiformes aux producteurs. Il faut cependant noter que cette part des ressources PPTE consentie aux investissements du secteur est seulement de 0,2% et 1,01% des prévisions budgétaires de dépense de 2007 et 2008 respectivement. Le taux de consommation des crédits a varié de 52,19% à 64,7% sur la même période.

De 2001 à 2008, le Programme Spécial du Président de la République a initié plusieurs actions entrant dans le cadre de ce programme mais qui n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière lors des précédentes revues des dépenses publiques du secteur parmi lesquelles on distingue :

- les actions visant l'amélioration de la couverture des besoins en eau d'abreuvement du cheptel. Dans ce sens, 25 stations de pompage et 293 puits pastoraux modernes ont été réalisés pour un coût global de 5,26 milliards de FCFA ayant permis l'exploitation de plusieurs zones de pâturage en toute saison ;
- les actions visant l'amélioration des revenus monétaires et/ou la sécurité alimentaire des ménages ont été réalisées. Ainsi 2 191 vaches laitières et 1 534 chèvres rousses ont été attribués aux ménages. L'opération vache laitière a elle seule coûté 208 millions de FCFA ;
- les actions entrant dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des productions animales avec la création et l'équipement de 46 cases de santé vétérinaire pour 290 millions de FCFA.

Malgré toutes ces réalisations, le secteur de l'élevage reste toujours le parent pauvre en termes d'investissement dans ce secteur.

3. Financement extérieur

L'apport financier de l'extérieur constitue la part la plus importante du financement des investissements du Programme 12. Entre 2007 et 2008 les financements extérieurs ont représentés respectivement 85,57% et 51,36% des investissements globaux du secteur. La contribution la plus importante provient des aides non remboursables (ANR) qui apportent à elles seules 63,38% et 71,85% des prévisions de financement extérieur en 2007 et 2008 respectivement. Le taux de consommation est resté moyen variant de 75,3% à 67,21% sur la même période.

ANR

La part des prévisions d'investissements des aides non remboursables du Programme 12 est de 4,72 milliards de FCFA et 7,22 milliards de FCFA en 2007 et 2008 respectivement sur lesquelles des dépenses de 2,82 milliards de FCFA et 4,92 milliards de FCFA ont été effectuées. Comparées aux prévisions globales d'investissement sur aide non remboursable, les prévisions représentent seulement 4,29% et 6,7% et les réalisations 13,1% et 5,3% pour la même période.

Les prévisions budgétaires ont augmenté entre 2007 et 2008 passant de 4,72 milliards de FCFA à 7,22 milliards de FCFA ; de même le taux de consommation est passé de 59,7% en 2007 à 68,1% en 2008.

Tableau : Les investissements des Aides Non Remboursables

(en milliers de FCFA)

Projets	2007			2008		
	Prévisions	Réalisations	Taux exécution	Prévisions	Réalisations	Taux exécution
Projet Azawak	327 978	316 748	96,58	320 146	390 294	70
Projet chèvre rousse	201 379	244 954	121,64	364 909	255 435	70
Projet mise en œuvre santé animale et conseil	118 071	0	0	278 916	195 242	70
Projet de sécurisation de l'économie pastorale	1 571 348	737 758	46,95	2 644 163	2 514 623	95,1
Projet de sécurisation élevage/agriculture	0	0	0	486 720	305 652	
Projet de sécurisation des systèmes pastoraux	1 183 500	293 869	24,83	721 553	476 091	65,98
Projet appui au secteur élevage	502 150	410 010	81,65	340 000	238 000	70
Projet grippe aviaire	100 000	100 000	100	1 864 548	343 907	18,44
OSRO/NER/605/Lux	203 346	203 346	100	0	0	0
OSRO/NER/605/LUX	160 709	160 709	100	0	0	0
OSRO/NER/605/Lux	61 004	61 004	100	0	0	0
OSRO/NER/605/EC	203 346	203 346	100	0	0	0
OSRO/NER/605/EC	3 935	3 935	100	0	0	0
OSRO/NER/605/EC	29 518	29 518	100	0	0	0
OSRO/NER/708/EC	0	0	0	171 792	171 792	100
OSRO/NER/708/EC	0	0	0	35 666	35 666	100
Total ANR Elevage	4 666 286	2 765 199		7 228 414	4 926 703	
Total ANR Dév Rural	50 104 735	11 159 681		48 916 297	39 905 567	
Total ANR pour tout secteur	109 895 616	21 406 336		107 156 147	92 392 313	
% ANR Elevage/ANR Dév Rural	9,31	24,7		14,7	12,34	
% ANR élevage/ANR Total	4,29	13,1		6,7	5,3	

Source : Etat consolidé d'exécution financière du budget d'investissement de l'Etat 2007 et 2008 et FAO

3.2. Emprunts

Au cours de la période sous revue, le programme a enregistré deux projets financés sur fonds d'emprunt dont l'un est arrivé à terme en fin 2007 à savoir le projet équipement complémentaires des centres d'élevage. Pour 2007 et 2008 ces projets ont prévu un montant de 1,256 milliards de FCFA et 1,892 milliards de FCFA respectivement au titre des prévisions des dépenses. Le taux de consommation des crédits a été de 62,10% en 2007 et 13,2% en 2008.

(en milliers de FCFA)

Projets	Année 2007			Année 2008		
	Prévisions	Réalisations	Taux exécution	Prévisions	Réalisations	Taux exécution
Projet équipement complémentaire centre élevage	578 000	481 965	83,38	0	0	0
PDERLG	678 075	298 074	43,9	1 892 005	249 690	13,2
Total Emprunt élevage	1 256 075	780 039	62,10	1 892 005	249 690	13,2
total Invest par Emprunt Développement Rural	16 947 809	3 456 917		12 001 866	8 079 288	
Investissement total par Emprunt	48 297 350	10 076 004		46 378 947	24 840 792	
% Elevage/Emprunt Dév Rural	7,41	22,56		15,76	3,09	
% Elevage/Emprunt total	2,6	7,74		4,08	1,00	

4. Projet ayant un volet élevage mais dont la part des investissements du secteur n'ont pas pu être évaluée

Plusieurs projets sous tutelle d'autres départements ministériels comportent un volet élevage. Toutefois, il n'a pas été possible d'évaluer la part de leur financement consentie à des activités du Programme. Sans vouloir être exhaustif, la liste des projets identifiés est ci-dessous présentée :

Projets	Année 2007			Année 2008		
	Prévisions	Réalisations	Taux exécution	Prévisions	Réalisations	Taux exécution
Projet cadre de lutte contre la pauvreté Ta-Ti	1 411 545	2 364 495	167,5	3 224 525	1 556 889	70
Sahel lutte contre la pauvreté/désertification	1 053 158	338 951	32,18	984 387	689 071	70
Projet cadre de lutte contre la pauvreté	1 527 476	2 460 920	161,11	3 153 074	2 207 183	70
Projet hydraulique villageoise et pastorale Dosso	788 889	414 611	52,56	2 274 767	1 592 337	70
Projet amélioration des revenus monétaires des femmes de Dosso	831 686	904 172	108,7	616 370	431 459	70
Projet de développement local Torodi	629 131	1 406 956	223,6	0	0	0
Projet hydraulique Saoudi- sahel	3 136 000	1 147 985	36,62	807 862	565 503	70
Projet d'Action Communautaires	510 605	242 504	47,49	0	0	0
Projet renforcement des associations agropastorales	182 943	102 471	55,01	0	0	0
Projet appui aux organisations rurales	0	0	0	200 000	140 000	70
Recensement général de l'agriculture et de l'élevage	1 120 147	580 721	51,57	0	0	0
Projet d'appui au développement agricole de Zinder (PADAZ)	1 862 331	1 381 444	74,18	622 175	319 192	51,3
Projet de développement local de Diffa	1 645 290	2 438 876	148,22	4 433 068	2 446 172	55,58
Projet hydraulique villageoise Ta - Mi	1332 212	1 965 661	147,55	0	0	0
Projet initiative local Aguié	1 792 000	984 312	54,93	748 707	869 013	116,07
Total	17 823 413	16 734 079	93,88	17 064 935	10 816 819	63,38

Brève présentation des projets du secteur

PROJET PDERLG

Intitulé du Projet : Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako-Gourma (PDERLG)

Objectifs du Projet

- Contribuer au développement intégré et global, assurer la promotion économique des communautés par l'augmentation des revenus, maintenir et garantir la sécurité alimentaire ;
- contribuer à la formation des producteurs ;
- Réaliser des infrastructures de santé et de production animale ;
- mettre en œuvre des programmes de gestion et d'aménagement pastoraux ;
- contribuer au désenclavement de la région par la réalisation d'infrastructures routières ;
- améliorer les revenus des éleveurs ;
- contribuer à l'autosuffisance alimentaire à travers une meilleure valorisation des productions animales.

Niveau d'intervention : sous-régional avec une composante nationale Niger

Sources de financement : BID + Etat

Convention de financement : Accord de prêt **NIR 0071+ 72** conclu le 17/2/1425 H correspondant au 7/4/04. Autorisation de ratification de l'accord de prêt suivant la loi N° 2004-051 du 27 octobre 2004 de l'Assemblée Nationale.

Montant total du financement :

Coût du projet :	6 246 600 000 F
Financement :	
BID : 85% soit :	5 310 480 000 F
Niger : 15% soit :	936 700 000 F

Période : 2006-2010

PROJET PSSP

Intitulé du projet : Projet de sécurisation des systèmes pastoraux dans la Région de Zinder (PSSP ZINDER)

Objectifs du projet :

- Sécurisation de la mobilité de l'élevage dans la région de Zinder ;
- Contribuer à une régulation équitable de l'accès aux ressources pastorales de la région de Zinder.

Niveau d'intervention : Région de Zinder

Source de financement : AFD - NIGER

Convention de financement : CNE 1105.01H

Montant total du financement : 5 510 038 800 FCFA

Période : 2005- 2009

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LUTTE CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

Intitulé du projet : La préservation de la santé de la population nigérienne, la sauvegarde de l'économie avicole nationale et la biodiversité

Objectifs du projet : lutte contre la grippe aviaire

Niveau d'intervention : National

Source de financement : Banque mondiale

Convention de financement : Projet notifié au Gouvernement du Niger par lettre de la Banque Mondiale.

Montant total du financement : 2 350 000 000 FCFA

Période : 2009-2010

PROJET APPUI AUX ELEVEURS

Intitulé du projet : Appui aux Eleveurs

Objectifs du projet :

Assurer la disponibilité et l'approvisionnement alimentaire des hommes et du cheptel dans les zones déficitaires ou victimes de catastrophes naturelles

Niveau d'intervention : National

Source de financement Programme spécial du président de la république sur fonds PPTE (Initiatives Pays Pauvres très Endettés)

Convention de financement : Programme Spécial du Président de la République

Montant total du financement :

PROGRAMME PASEL

Intitulé du programme : Programme d'Appui au Secteur de l'ELevage (PASEL)

Objectifs du programme :

- Renforcement des capacités des associations groupements pastoraux des commissions foncières et des services déconcentrés de l'Etat ;
- Les communautés pastorales et agropastorales assument de manière équitable et durable la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de leur option de développement en prenant en compte les dimensions genre et bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté.

Niveau d'intervention : Régions de Tillabéri et Maradi

Source de financement : Coopération Suisse

Convention de financement : 033/08/07/PASEL CECO

Montant total du financement : 697 000 000 FCFA

Période :

PROJET CONSTRUCTION DU NOUVEL ABATTOIR A NIAMEY

Intitulé du projet : Construction d'un nouvel Abattoir moderne à Niamey

Il s'agit de procéder à la construction et à l'équipement d'un complexe neuf d'abattoir frigorifique d'une capacité nominale de 40 000 tonnes de carcasses par an, et des marchés à bétail qui répondent aux normes nationales et internationales.

Objectifs du projet :

- Disposer d'un abattoir moderne répondant aux normes internationales ;
- Transformer les animaux de boucherie en carcasses et cinquième quartier dans de bonnes conditions hygiéniques ;
- Satisfaire les demandes internes et externes.

Niveau d'intervention : Régional (Communauté Urbaine de Niamey et Alentours)

Source de financement : Budget National et Bailleurs de fonds

Convention de financement : Il s'agit d'une requête qui se trouve au niveau du Gouvernement.

Montant total du financement recherché : 17 milliards de F CFA

Période : 2006 - (en cours)

PROJET PPCDDEIA PHASE I

Intitulé du projet : Promotion de la Coopération Décentralisée dans le Domaine de l'Élevage et des Industries Animales phase I

Le projet identifie, en rapport avec les autorités des communes retenues, des activités à réaliser ainsi que les personnes en charge de les réaliser à titre pilote. Il appuie les Communes à titre de subvention et aide les personnes désignées par les Communes à mettre en œuvre les activités. Les bénéficiaires de cette subvention (les Communes) sont remboursés à partir des résultats dégagés par les personnes en charge de conduire les activités. Les montants recouverts par les communes devraient servir à financer d'autres communes.

Objectifs du projet :

- Démontrer que des personnes motivées et bien encadrées sont capables de mettre en œuvre des micros projets susceptibles de générer des revenus appréciables dans le domaine de l'élevage ;
- Lutter contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes ;
- Atténuer le phénomène de l'exode rural en créant de façon durable des emplois viables et susceptibles de fixer les jeunes dans leurs terroirs pour amorcer le développement local.

Niveau d'intervention : Régions Tillabéri, Dosso, Tahoua

Source de financement : Gouvernement Italien

Convention de financement : /

Montant total du financement : 124 200 000 FCFA

Période : 2006-2010

PROJET AZAWAK PHASE II

Intitulé du projet : Appui à l'élevage des bovins de race Azawak au Niger Phase II

Objectif global du Projet :

- le revenu et la sécurité alimentaire des éleveurs sont améliorés ;
- la production du cheptel Azawak est améliorée.

Objectif spécifique : le potentiel génétique de la race Azawak est amélioré et mieux valorisé et diffusé auprès des éleveurs.

Niveau d'intervention : Tillabéri Tahoua et Maradi

Source de financement : Royaume de Belgique

Convention de financement : NI : NER/01/05

Montant du financement : 1 976 537 504 F CFA

Période : 2002- 2009

PROJET PASEP

Intitulé du projet : Projet d'Appui à la Sécurisation de l'Economie Pastorale

Objectif global du Projet :

Atténuer les risques inhérents aux activités d'élevage dans la région de Tahoua par un renforcement des capacités des organisations d'éleveurs, une exploitation plus rationnelle des ressources agro-pastorales et une meilleure valorisation des productions.

Le PASEP de Tahoua a été conçu pour faire face à de nombreuses contraintes de développement de la filière élevage dont les principales sont : l'insuffisance des disponibilités en eau et pâturages, l'instabilité des voies de passage lors des déplacements des troupeaux, la précarité de la santé animale, les faibles possibilités de valorisation de divers produits de l'élevage en absence d'infrastructures commerciales adaptées.

La mise en œuvre du Projet se fait à travers cinq principales composantes qui sont :

- l'appui conseil aux organisations professionnelles d'éleveurs ;
- l'appui à la mise en œuvre du Code Rural ;
- l'amélioration de la santé animale ;
- la facilitation de la commercialisation du bétail et des produits animaux ;
- la mise en place d'un système de suivi-évaluation du secteur de l'élevage.

Niveau d'intervention : Région de Tahoua

Source de financement : F.E.D Union Européenne

Convention de financement : NI février 2005

Montant du financement : 5 244 378 215 FCFA + avenant

Période : 2005-2009

CODE PASTORAL

Intitulé du projet : Elaboration des Textes Complémentaires relatifs à l'Elevage et au Pastoralisme.

Objectif global du Projet :

Le Projet vise à élaborer des textes complémentaires au code rural en prenant en compte les particularités du pastoralisme à travers une approche participative. Au terme de ce Projet :

- les textes complémentaires au code rural et relatifs au pastoralisme seront élaborés et approuvés ; largement diffusés et appliqués;
- les conflits ruraux seront atténués et les activités agro sylvo pastorales mieux sécurisées.

Niveau d'intervention : National

Source de financement : La Direction du Développement et de la Coopération

Convention de financement :

T311 Niger 47 (7F-003009 01/PHM/mn Contrat N°031/2003)

Montant du financement :

SUISSE : 109 650 000 FCFA
NIGER : 50 000 000 FCFA
TOTAL : 159 650 000 FCFA

Période : 2006-2008

PROJET CHEVRE ROUSSE MARADI

Intitulé du Projet : Appui à la sélection et à la diffusion de la chèvre rousse de Maradi phase II

Objectif global du Projet :

Renforcer le programme de sélection de la race chèvre rousse élevée dans le centre secondaire d'élevage caprin de Maradi

Objectifs spécifiques :

- Les revenus des femmes en milieu villageois sont améliorés ;
- La productivité de la chèvre rousse est améliorée dans la région de Maradi.

Niveau d'intervention : Région de Maradi

Source de financement : Royaume de Belgique

Convention de financement : NER/02/003P

Montant du financement : 1 334 580 500 F CFA

Période : 2003-2009

PROJET PROXEL DAKORO

Intitulé du Projet : Projet de mise en place d'un réseau de santé animale et de conseils de proximité en élevage

Objectif global du Projet :

- Mise en place d'un réseau de santé animale de base en milieu rural ;
- Conduite d'actions d'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages.

Niveau d'intervention : Dakoro et Abalak

Source de financement : Fonds Belges de Survie

Montant du Financement : 118 071 000 en 2007 et 278 916 247 en 2008 soit 396 987 247 FCFA

Période : 2003-2009

PROJET SESAC

Intitulé du projet : projet de sécurisation sanitaire et alimentaire du cheptel

Objectif global : les conditions de vie de la population sont améliorées

Objectif spécifique : la santé et l'alimentation des animaux dans la zone du projet sont améliorées

Niveau d'intervention : le poste Administratif d'Aderbisnat

Source de financement : DGCD Belgique

Convention de financement : Consortium de trois ONG : VSF Belgique, Karkara, et Tadress

Montant total de financement : 557 062 dollars usa soit 267 389952 FCFA

Période : 2006-2010

PECCE

Intitulé du projet : Projet Equipements Complémentaires des Centres d'Elevage

Objectif particulier du Projet :

- Acquisition d'une laiterie modulaire à Maradi
- Mise en exploitation de la laiterie par un opérateur économique à travers un contrat de cession. Les objectifs du Projet sont aujourd'hui réorientés vers la construction et l'équipement de la laiterie modulaire de Maradi.

Auparavant le projet a réalisé certaines activités à travers :

- l'achat d'aliments complémentaires,
- l'achat de véhicules et autres équipements
- coûts de fonctionnement

Niveau d'intervention : Le projet a une couverture nationale (laiteries de Tahoua et de Maradi, véhicules pour les Centres de Multiplication du Bétail), il était aussi prévu de réaliser des actions de parcellement au niveau des Centres de Multiplication du Bétail, mais cela n'a pas été fait, faute de financement.

Source de financement : BADEA et Gouvernement du Niger

Convention de financement : Code du Projet : N° 05/10/85.....95

Montant total de financement : 4 000 000 dollars US de 1985 soit 1 540 000 000 FCFA

Période : 2005-

PROJET PSEAU

Intitulé du projet : Projet de Sécurisation de l'Élevage et de l'Agriculture périurbains de Niamey

Objectif particulier du Projet : Améliorer l'approvisionnement alimentaire de la ville de Niamey (qualité, volume, coût et régularité) à partir des systèmes de production urbains durables.

Plus spécifiquement, le PSEAU vise à :

- * Accroître l'approvisionnement de la ville de Niamey avec des produits laitiers de haute qualité grâce à la maîtrise du circuit d'approvisionnement de lait frais à partir de la commune de Hamdallaye ;
- * Accroître l'approvisionnement de la ville de Niamey en produits maraîchers de qualité grâce à la maîtrise par un certain nombre de coopératives membres de la FCMN (Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger), de la production et de la mise en vente collective d'une ou plusieurs spéculations maraîchères ;
- * Générer des informations digitalisées sur le foncier productif (maraîcher et laitier) de la Communauté Urbaine de Niamey et l'analyse des enjeux qui se posent pour leur sécurisation.

Niveau d'intervention : Le Projet couvre la Région de Niamey (Communauté Urbaine de Niamey et alentours)

Source de financement : AFD (Agence Française de Développement).

Convention de financement : CNE 301-PSEAU du 18/07/03 et 30/06/05

Montant total de financement : 850 884 580 FCFA

Période : 2006-2009

Programme d'Amélioration génétique :

Bilan des réalisations physiques de quelques projets de 2005 à 2008

La mise en œuvre des projets et programmes a donné les résultats suivants :

- 200 OPE encadrées et formées ;
- 588 km de couloir de transhumance et aires de pâturage matérialisés ;
- 4 forages et six contre puits ;
- 31 puits pastoraux neufs ;
- 6 Six puits pastoraux réhabilités ;
- 29 banques aliments du bétail ;
- 38 parcs et couloirs de vaccination ;
- 4 SVPP ;
- 1 réseau de surveillance épidémiologique ;
- 8 marchés à bétail aménagés ;
- 3 aires d'abattages construits 1 abattoir et une boucherie réhabilité ;
- 5 salles de vente de produits laitiers ;
- Mise en cohérence et faisabilité sociale, technique et environnementale des puits neufs et réhabilitations dans le département de Tanout ;
- Mise en œuvre du processus de sécurisation des espaces pastoraux par les structures départementales du Code rural dans les Communes des départements de Gouré, Mirriah, Magaria, Kantché et Tanout ;
- Suivi de la mobilité et facilitation des mouvements de transhumance de fin de saison des pluies ;
- Appui au Code rural (structures du Code rural, processus d'élaboration de la Loi pastorale et du Code de l'eau).

Les activités de la composante hydraulique réalisées en 2008 sont :

- L'étude de faisabilité technique des puits neufs et à réhabiliter dans le département de Tanout,
- L'achèvement du puits test en aquifère sableux à Tchamoulouk,
- Les études géophysiques pour l'implantation de puits neufs à Gouré,
- La procédure de pré qualification d'entreprises N°2,
- La mise en œuvre des procédures administratives d'évaluation et d'attribution des marchés suite à l'appel d'offres pour le département de Gouré.

Ces réalisations ont amorcé l'amélioration des conditions de vie des éleveurs, cependant l'insuffisance des systèmes de suivi et d'évaluation des projets et programmes n'a pas permis de préciser les effets et impacts de ces réalisations au niveau socioéconomique.

Conclusion

Les dépenses publiques consenties globalement au Ministère de l'Elevage et des Industries Animales durant la période sous revue ont été en déphasage avec l'affirmation maintes fois exprimée par le gouvernement que ce secteur est un domaine prioritaire de ses interventions. La montée fulgurante des investissements de l'Etat observé durant la période constitue certes une avancée significative mais ne saurait traduire un regain d'intérêt pour le secteur étant donné la nature des investissements consentis.

La période sous revue reste encore une fois marquée d'un manque d'intérêt des partenaires pour les investissements du secteur qu'ils considèrent à tort ou à raison comme toujours un secteur à risque. L'Etat se doit de fournir l'effort pour améliorer la mobilisation des ressources des partenaires pour le secteur en commençant par l'amélioration des financements du secteur sur emprunts.